



Procès-verbal de la séance du Conseil communal du jeudi 24 juin 2010

Présidence

Madame Marianne SAVARY, Présidente

Ouverture

Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,
Monsieur le Syndic,
Madame et Messieurs les Municipaux,
Mesdames et Messieurs les représentants de la presse,
Mesdames et Messieurs du public,
Chères téléspectatrices et chers téléspectateurs,

L'heure de convocation étant atteinte, nous débutons notre séance du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains.

Je prie notre secrétaire Christine MORLEO de procéder à l'appel.

1. APPEL

Membres excusés :

Mmes et MM. les Conseillers : Anilda DEWARRAT, Lionel BILLAUD, Steves BUCHS, Patrik DURUZ, Pascal FER, Daniel HOFMANN, Isidro JUSTO, Philipp MÜLLER, Philippe PAVID, Alfons REITER, Jean-Louis VIAL, Thierry VUAGNIAUX.

Membres absents :

Mmes les Conseillères Jeannette ETAMBA et Christine NIGGELER,
M. le Conseiller Raymond KOHLER.

Membres présents	85
Membres excusés	12
Membres absents	3
Effectif actuel	100

2. ASSERMENTATION

Mme la Présidente Marianne SAVARY :

Suite à la démission de M. Jean-Jacques HERZOG, le Conseil communal se retrouve avec un siège vacant. Le Bureau électoral a dès lors procédé au remplacement de ce Conseiller.

M. Serge POST, premier des viennent-ensuite de la liste complémentaire du Parti socialiste renonce à siéger. M. Giancarlo VALCESCHINI, né en 1958 et domicilié au chemin des Vernes 1 à Yverdon-les-Bains, premier des viennent-ensuite de la deuxième liste complémentaire du Parti socialiste, a quant à lui accepté d'accéder au Conseil communal en remplacement de M. Jean-Jacques HERZOG.

Je prie M. Giancarlo VALCESCHINI de bien vouloir s'approcher de la table et invite notre assemblée à se lever.

M. Giancarlo VALCESCHINI, je vais maintenant vous lire le serment se trouvant à l'article 5 du règlement du Conseil communal. Suite à cela, à l'appel de votre nom, je vous prie de lever

la main droite et de dire : « Je le promets ».

Lecture du serment par Mme la Présidente Marianne SAVARY

M. Giancarlo VALCESCHINI : « Je le promets »

M. le Conseiller, je vous félicite pour votre accession à ce Conseil et vous y souhaite la bienvenue. J'espère que vous aurez du plaisir à y siéger, et que vous trouverez de l'intérêt dans nos débats. Le scrutateur vous remet un exemplaire du règlement du Conseil communal et je vous invite à reprendre place dans la salle à votre convenance.

J'invite également l'assemblée à se rasseoir.

3. **COMMUNICATIONS** **DE LA PRÉSIDENTE**

*Remerciement de Mme Verena
MARTIN*

Le 10 juin dernier, nous avons reçu la lettre suivante :

Madame la Présidente,

C'est avec infiniment de reconnaissance que nous tenons, mes enfants et moi, à vous transmettre, ainsi qu'à tous les membres du Conseil communal, nos vifs remerciements pour tout ce qui a été fait lors de l'accident de mon époux.

Tous vos messages, vos gestes d'affection et vos larmes aussi nous ont profondément touchés.

A chacun d'entre vous, nous disons un immense MERCI, du fond du cœur.

Et c'est signé, Mme Verena MARTIN.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

Parution ordre du jour du Conseil

Le Bureau du Conseil a examiné la demande de M. le Conseiller Jean-Hugues SCHÜLÉ, suite à sa question du 6 mai dernier concernant la parution de l'ordre du jour dans le journal « 24 heures » et non dans le journal local « La Région ».

Le Bureau du Conseil a pris la décision de faire paraître, dorénavant, les ordres du jour du Conseil communal dans le tous-ménages de « La Région ». Ils seront ainsi accessibles à l'ensemble de la population du Nord vaudois.

Comme vous l'avez peut-être constaté, c'est dans ce journal que l'ordre du jour du Conseil communal d'aujourd'hui a d'ores et déjà été publié vendredi dernier.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

Enveloppes jetons de présence

Pour finir, merci aux Conseillers qui n'ont pas encore touché leurs jetons de bien vouloir passer vers les huissières à l'issue de la séance, ainsi que les chefs de groupe pour les enveloppes restantes.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

Au point 14 de notre ordre du jour, nous entendrons :

➤ Une Question de Mme la Conseillère Madeleine LECHMANN.

**4. COMMUNICATIONS
DE LA MUNICIPALITÉ**

Mme la Présidente Marianne SAVARY :

La Municipalité a-t-elle des communications à transmettre à notre Conseil ?

M. le Syndic Daniel VON SIEBENTHAL :

Non, Mme la Présidente.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

Mme la Présidente Marianne SAVARY :

Merci, M. le Syndic. Nous abordons maintenant les différents rapports des commissions en commençant par le point 5 de l'ordre du jour.

5. PRÉAVIS N° PR10.16PR

CONCERNANT UNE DEMANDE DE CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE FR. 274'000.-- POUR LA RÉALISATION DES AMÉNAGEMENTS COMPLÉMENTAIRES DE MODÉRATION DE TRAFIC SUR LES ZONES 30 EXISTANTES ;

ET

UNE DEMANDE DE CRÉDIT D'ÉTUDE COMPLÉMENTAIRE DE FR. 140'000.-- POUR ÉTABLIR LE PROJET DÉFINITIF, L'APPEL D'OFFRE, LE DEVIS ESTIMATIF SUR LA BASE DE L'APPEL D'OFFRE ET LA MISE À L'ENQUÊTE PUBLIQUE DE LA ZONE 30 DU QUARTIER DE FLOREYRES-BELLEVUE.

📖 M. PASCAL BLUM, RAPPORTEUR.

Composition de la commission

Mme la Conseillère Martine FREY TAILLARD et MM. les Conseillers Maximilien BERNHARD, Pascal BLUM, Jean-Marc COUSIN, Nunzio INDULZI, Philippe PAVID, Sylvain PITTET et Alain WILLOMMET. Mme la Conseillère Christine NIGGELER était excusée.

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la commission, M. le Conseiller Jean-Marc COUSIN, en remplacement de M. le Conseiller Pascal BLUM arrivé à la séance avec du retard, ne donne lecture que des conclusions du rapport.

Mme la Présidente Marianne SAVARY :

Discussion sur article 1

La parole n'est pas demandée.

Vote

L'article 1 est accepté à l'unanimité moins quelques abstentions.

Mme la Présidente Marianne SAVARY :

Discussion sur article 2

La parole n'est pas demandée.

Vote

L'article 2 est accepté à l'unanimité moins quelques abstentions.

Discussion sur article 3

M. le Conseiller Yves RICHARD :

Je suis passé deux ou trois fois, je suis encore repassé ce soir sur le chemin de Bellevue-Floreyres. Je suis intervenu à ce Conseil, dernièrement, concernant le trottoir. Sur la demande, il y a une étude qui va être faite, mais on ne parle pas du tout du même trottoir, on parle du trottoir qui va s'arrêter à la hauteur du réservoir.

Moi, je trouve que, pour un investissement comme celui qui va se faire dans ce lieu, le trottoir est obligatoire. On prétend que cela va augmenter la vitesse des automobilistes parce qu'il n'y

aura plus personne sur la route, mais je ne pense pas que ce sont les Dames ou les Messieurs avec leurs poussettes qui vont ralentir les voitures. Ce serait quand même grave si la discussion tourne là-dessus. Donc, j'insiste vraiment pour qu'on étudie la possibilité de prolonger ce trottoir.

En plus, je suis descendu depuis Floreyres, et c'est vrai que c'est un vrai gymkhana. La neige ayant cessé de tomber, aujourd'hui, c'était assez facile d'éviter les véhicules qui montent en s'arrêtant derrière les bacs plastics, mais, en hiver, avec une réduction de circulation comme cela, je vous garantis qu'il y aura de la casse, parce que freiner là-devant, c'est impossible ! Donc j'insiste vraiment : réétudiez la possibilité dans ce secteur et, surtout, mettez un trottoir, je crois que vous en serez remerciés.

Mme la Conseillère Gloria CAPT :

Personnellement, je suis très dubitative par rapport à l'instauration de cette zone à 30km/h. Il me semble qu'avant de penser à réduire la vitesse à 30km/h sur une colline qui est difficile et très pentue, il conviendrait peut-être déjà de faire respecter le 50km/h. Parce qu'il est vrai que dans la réflexion, j'imagine, qui vous a poussé à nous proposer une étude pour une zone à 30km/h, certainement que la vitesse y est pour quelque chose. Mais, une fois encore, il faudrait déjà que les automobilistes respectent la vitesse à 50km/h et qu'il y ait peut-être certains contrôles, avant de la réduire à 30km/h.

Je pense, personnellement, que ce n'est pas faisable, cette zone à 30km/h sur une colline aussi difficile. Certes, on peut encore essayer durant les beaux jours, mais comme l'a relevé M. le Conseiller RICHARD, pendant l'hiver, je suis très dubitative sur la possibilité de monter en période de neige ou de glace à 30km/h, avec en plus les obstacles tels qu'ils ont été posés en ce moment.

Par voie de conséquence, je ne peux pas accepter que l'on instaure une zone à 30km/h sur un endroit aussi difficile. Je refuserai donc cet article.

Mme la Conseillère Catherine CARP :

Je me rallie à ce que mes prédécesseurs ont dit, mais j'aimerais encore rajouter que, sauf erreur de ma part, lorsqu'on fait une zone 30km/h, il y a l'instauration obligatoire de priorités de droite. Or, si on monte cette rue, aussi bien Bellevue que Floreyres, à vélo ou à vélomoteur, de devoir s'arrêter pour laisser passer une voiture qui sort de droite sera très difficile. On peut continuer à pied ! Donc je voterai aussi contre cet aménagement à 30km/h. Par contre 50km/h, oui !

M. le Conseiller Vassilis VENIZELOS :

Je dois avouer que j'ai de la peine à comprendre les arguments qui sont mis en avant, ici, pour refuser cette zone 30km/h. Nous sommes en effet dans un secteur résidentiel, particulièrement dangereux. C'est un endroit dangereux non seulement pour les habitants du quartier qui désirent se déplacer à pied, parce qu'il y en a certainement, mais aussi pour les passants qui, eux, pratiquent la marche à pied ou le vélo. Donc, pour des questions de sécurité, il me semble que cette zone 30km/h est parfaitement justifiée.

Ensuite, une autre bonne justification pour élaborer et développer une zone 30km/h dans ce secteur, c'est, bien entendu, la qualité de vie des habitants. Je l'ai dit toute à l'heure, nous sommes en secteur résidentiel. Pour des questions de bruits et d'incivilités, qui ont d'ailleurs été dénoncés à plusieurs reprises par des habitants, si ma mémoire est bonne, il me semble qu'une zone 30km/h pourrait permettre de répondre à ces différents problèmes.

Ensuite, une zone 30km/h serait certainement dissuasive pour un trafic de transit qui est très important dans ce secteur. Beaucoup de personnes empruntent cette rue pour relier la ville,

soit d'ouest en est, soit du nord au sud. Donc, cette zone 30km/h serait évidemment dissuasive pour le trafic de transit, ce qui aurait également, bien entendu, un impact sur la qualité de vie des habitants du quartier.

Et enfin, refuser cet article, c'est refuser tous les aménagements qui sont prévus sur le secteur. Je rappelle qu'il y a également des canalisations, une amélioration de la voirie et une amélioration de différents cheminements. Donc, refuser cet article c'est refuser également l'ensemble de ces aspects que je viens de développer.

Ensuite, dans l'argumentation qui vient d'être faite, j'ai de la peine à comprendre. Est-ce que les membres du groupe libéral-radical conduisent des caisses à savon sans freins ? Enfin, je ne comprends pas ! Si c'est une question de gain de temps, entre 30km/h et 50km/h, sur 1 kilomètre, le gain de temps est de 12 secondes ! Alors je veux bien croire que la vie d'un Conseiller communal soit trépidante et nécessite des déplacements rapides, mais quand même, 12 secondes ! Enfin, c'est le temps qu'il a fallu à Landon DONOVAN hier pour éliminer définitivement la Slovaquie !

Donc, je vous invite clairement à soutenir cet article tel qu'il est présenté par la Municipalité, non seulement pour les habitants de ce quartier mais aussi par bon sens.

Mme la Conseillère Gloria CAPT :

J'aimerais vous répondre, M. le Conseiller VENIZELOS. Manifestement, vous ne prenez pas souvent votre voiture. Peut-être que c'est une question de philosophie. Moi, par contre, je la prends et je l'utilise tous les jours, notamment pour monter la colline, puisque j'y habite, comme plusieurs personnes ici dans le Conseil. Et bien moi, je peux vous promettre, M. le Conseiller, que monter et descendre à 30km/h, ce n'est pas faisable, ce n'est tout simplement pas faisable ! Je vous prête volontiers ma voiture, malgré les risques que cela peut comporter vu le manque d'expérience, mais je vous la prête volontiers pour que vous en fassiez l'essai !

Vous parlez de qualité de vie des habitants. Vous avez omis un argument important à mon sens, c'est que monter à 30km/h, notamment de nuit, et redescendre à 30km/h, cela engendre un bruit qui est beaucoup plus important que monter à 50km/h et descendre à 50km/h. Par voie de conséquence, je pense que votre argument est faux, en tous cas de nuit, que pour la qualité de vie des habitants, il vaut mieux rouler à 50km/h qu'à 30km/h sur cette rue.

Troisièmement, vous parlez de sécurité. Alors c'est vrai. Il est certainement vrai qu'il y a plus de sécurité à 30km/h qu'à 50km/h et sûrement sans voiture, encore plus. Cela, c'est vrai. Mais je relève que si la Municipalité parle un peu de la sécurité dans le préavis, ce n'est, de loin, pas l'argument principal. Pourquoi ? Tout simplement parce qu'il n'y a que rarement des accidents. Il y en a, comme partout, il y a des touchettes, mais il y en a aussi à plat et il y en a aussi dans les zones à 30km/h. Il n'y a pas de problèmes de sécurité importants, le préavis en tous cas n'en fait pas mention, donc je pars du principe que tel n'est pas le cas.

Donc, je m'excuse de devoir vous répliquer, mais je ne peux pas vous laisser aller avec de tels arguments. Une fois encore, il faudrait que les gens respectent déjà le 50km/h avant de passer au 30km/h. Et vous avez raison en ce sens là. Peu de gens le respectent et cela, ce n'est absolument pas normal, et c'est effectivement dangereux pour la sécurité. Donc que les utilisateurs respectent le 50km/h, mais ne partons pas dans une zone à 30km/h sur une colline où c'est impossible.

M. le Conseiller Vassilis VENIZELOS :

Très brièvement. En effet, je ne prends pas très souvent ma voiture. J'ai néanmoins remarqué que ma boîte à vitesse avait 5 rapports. Donc, Mme CAPT, la prochaine fois que vous prenez

le volant, passez la deuxième voire la troisième !

Mme la Conseillère Carmen TANNER :

C'est avec ma modeste casquette de responsable pédibus que j'interviens ce soir. Il existe un pédibus au milieu de la ligne Floreyres qui va sur Quatre-Marronniers. Ils sont trois parents. J'ai pu discuter quelques fois avec eux. Ceux-ci m'ont dit qu'ils étaient quasi les seuls à amener leurs enfants à pied. Il y a certes la raison que le chemin est quant même assez long depuis Floreyres, mais surtout parce que les parents ne veulent pas prendre le risque d'amener leurs enfants à pied. Les voitures vont vite, c'est un risque qu'ils ne veulent pas prendre, donc ils prennent la voiture pour amener leurs enfants, ce qui répercute ensuite un manque de sécurité autour du collège des Quatre-Marronniers.

J'invite les Conseillers à soutenir cet article pour que la qualité de vie des citoyens et des familles passe avant quelques secondes de gagnées.

M. le Municipal Paul-Arthur TREYVAUD :

J'ai été quelque peu surpris par certains arguments. J'ai cru comprendre que les habitants du quartier Floreyres, ou du moins ceux qui sont automobilistes, avaient quelque peine à redémarrer, à freiner, à s'arrêter et surtout à respecter la priorité de droite des autres véhicules, et que pour remédier à toutes ces difficultés, il était nécessaire de porter la vitesse à un niveau supérieur.

Je ne suis pas carrossier mais, ce serait un bon moyen de donner du travail aux carrosseries, que de décider, lorsqu'on se trouve dans une situation dangereuse, d'augmenter la vitesse à cet endroit. On peut essayer, on verra ce que cela donne, mais cela risque d'être dangereux.

Le Bureau de prévention des accidents, qui fait des rapports très objectifs en matière de circulation routière, a fait des analyses. S'il s'agit d'une collision avec un piéton, à 60 km/h, sur dix accidents, il y a un piéton qui a une chance de ne pas être tué. A 50 km/h, il y en a trois. Et à 30km/h, il y en a neuf. C'est dire que l'abaissement du seuil de la vitesse de 20 km/h permet, en chiffres absolus, en théorie, de sauver neuf piétons alors qu'à 60km/h, on les envoie à la mort.

J'espère, Mme la Conseillère CAPT que vous ne faite pas partie du 49 % des automobilistes qui ne respectent pas la vitesse ! J'en suis d'ailleurs persuadé ! Les contrôles qui ont été effectués à cet endroit sont nombreux, puisqu'ils portent sur 1500 contrôles. Sur ces 1500 contrôles en ville d'Yverdon-les-Bains d'une manière générale, 51 % des conducteurs ne respectent pas les vitesses. De plus, entre 10 et 15 % sur les 1500 contrôles, cela représente quand même 54 véhicules par jour, pratiquent des vitesses dangereuses de plus de 60km/h.

A Floreyres, la situation est un peu différente. Il est certes difficile, encore que pas impossible, de rouler à plus que 60km/h, les contrôles révèlent qu'il y a 49 % de conducteurs qui ne respectent pas la vitesse fixée dont 11 % d'entre eux qui roulent à plus de 60km/h. C'est dans ce même quartier, où d'une manière générale les gens ne respectent pas la vitesse, en tous cas la moitié des conducteurs, que l'on a créé récemment 150 logements supplémentaires sur les hauts de Floreyres à droite. Lorsque, et si la Fondation Mont Riant pourra occuper le site de Bellevue, les évaluations du trafic engendré par ce site font apparaître 600 trajets supplémentaires par jour.

Il est donc indispensable de prévoir et d'assurer la sécurité des gens. A cet égard, personne ne contestera et en tous cas pas le Bureau suisse de prévention des accidents, que les 30km/h l'heure améliorent la sécurité et la qualité de la vie : la conduite est apaisée, les émissions sonores et de substances nocives diminuent, le trafic de transit recule, et le nombre et la gravité des accidents baissent.

Ce sont toutes ces constatations et ces raisonnements qui ont amené la Municipalité à vous proposer une zone limitée à 30km/h à cet endroit.

Ce que l'on vous demande aujourd'hui c'est de voter un crédit d'étude. Lorsque le crédit d'étude aura été voté, s'il est adopté, il y aura tout d'abord une étude qui aboutira à une mise à l'enquête et dans le cadre de la mise à l'enquête, vous pourrez faire valoir tel ou tel argument concernant la vitesse notamment. A noter que les plans qui ont été réalisés à ce jour prévoient effectivement la réalisation d'un trottoir sur toute la longueur du trajet.

A noter aussi que lorsqu'il y a de la neige, ce qui paraît beaucoup préoccuper ce Conseil, de manière générale, lorsqu'il neige, les bus de Travys ne circulent pas sur la colline de Floreyres, si bien que les détenteurs d'automobiles à cet endroit pourront exercer librement tous leurs talents.

Il est vrai que l'institution d'une zone de 30km/h implique l'instauration de la priorité de droite. Nous savons, au Service de l'urbanisme et des bâtiments, que certains projets de constructions dans ce secteur ont suscité un nombre considérable d'oppositions. Et les opposants, notamment, font valoir que le trafic serait dangereux en raison de l'augmentation du nombre des véhicules, d'une part, et par le fait aussi que le débouché des routes perpendiculaires sur le chemin de Floreyres est souvent sans visibilité.

Instituer une zone de 30km/h à cet endroit et instituer une priorité de droite permet, pour la route qui débouche sur le chemin de Floreyres, de créer un bastion qui s'avance en quelque sorte, en anticipation sur le chemin de Floreyres. Cela garantit à celui qui sort de la route latérale d'être protégé et permet à celui qui monte ou descend, pour autant qu'il respecte une vitesse réglementaire, de pallier les inconvénients de l'absence de visibilité.

Voilà ce que je voulais vous dire pour expliquer les raisons pour lesquelles la Municipalité propose d'instituer les 30km/h à cet endroit.

M. le Conseiller Brian OOSTERHOFF :

J'abonde dans le sens de la Conseillère CAPT. C'est vrai que, si les zones 30km/h sont favorables et vont effectivement dans le sens de la diminution de l'insécurité, il y a quand même une particularité, qui est la pente dans cette zone. De force, la perte de la priorité de gauche provoque une diminution de la mobilité des deux roues électriques, il y en a de plus en plus, qui vont devoir s'arrêter pour laisser passer le véhicule qui vient à leur droite. Donc je voterai contre.

M. le Conseiller Jacques LEVAILLANT :

J'aurais encore une question à l'adresse de la Municipalité. J'ai bien compris que l'instauration d'une zone 30km/h est favorable à la qualité de vie dans le quartier. La seule problématique, mon prédécesseur vient de le dire, c'est la pente qui obligera les véhicules qui montent ou qui descendent à s'arrêter pour laisser passer les gens qui débouchent sur leur droite. Or, jusqu'à preuve du contraire, quand on démarre un véhicule, quand on remet en route un véhicule, inmanquablement, cela provoque du bruit à l'accélération. Alors j'aimerais bien savoir quelle qualité de vie auront les gens qui habitent juste dans le carrefour où la circulation devra s'arrêter ? Il y a quand même une petite question à ce sujet-là.

Je comprends bien que la Municipalité ait l'intention de faire une étude pour essayer d'améliorer la circulation sur la colline de Floreyres. Nous en sommes tous conscients. Nous savons tous qu'il y a une problématique de la circulation.

Ce qui me gêne un petit peu, c'est que le crédit d'étude demandé ne vise pas uniquement à résorber les problèmes de circulation, mais à imposer une vitesse à 30km/h qui n'est peut-être pas la meilleure solution et l'étude ne pourra pas le démontrer, puisqu'elle ne se base

que sur l'étude d'une vitesse à 30km/h.

M. le Syndic Daniel VON SIEBENTHAL :

Si vous le permettez, j'ai l'impression, avec ce débat qui se déroule ce soir, d'être projeté 20 ou 30 ans en arrière. Je m'explique. Je me souviens très bien, pour avoir été habitant de Champagne à l'époque, de tous les débats qu'il y avait eu lorsque, à la faveur de mesures nouvelles pour la modération de trafic, la rue Basse à Grandson était passée à 40km/h. Que de débats, que de discussions pour savoir si c'était plus sécuritaire, si cela allait faire plus ou moins de bruit, si la vie des automobilistes et des piétons allaient être mise en danger !

On a entendu cela pendant des semaines et des semaines ! Cette zone de 40km/h sur une route cantonale, ce qui n'est pas courant, existe toujours et heureusement, à l'heure actuelle, ce qui a permis effectivement de modérer le trafic à la rue Basse à Grandson. C'est un exemple parmi des centaines d'autres dans notre pays.

Je vais prendre un exemple plus récent, celui des villages, pour rester dans le monde rural, puisque la loi sur la circulation routière a changé. Vous l'avez sans doute constaté en tant qu'automobiliste, et que maintenant, progressivement, tous les villages de notre Canton et de notre pays connaissent la priorité de droite. C'est une adaptation, il faut s'y faire, c'est parfois délicat, c'est un changement et tout changement doit être apprivoisé.

Donc on apprend, en tant qu'automobiliste, j'en suis un aussi, ne croyez pas que je n'utilise jamais de voitures, vous le savez bien, et il faut s'adapter, il faut prendre des habitudes nouvelles, pour tenir compte de ces questions-là.

Mesdames et Messieurs les Conseillers, vous le savez très bien : M. TREYVAUD a évoqué le futur, mais nous le connaissons déjà aujourd'hui. L'augmentation de la circulation dans nos villes est extrêmement importante. L'augmentation de la population est aussi importante. Notre Ville est dynamique. Nous ne pouvons pas continuer sur cette même lancée, il faut que nous prenions des mesures. Ce n'est pas pour embêter, pardon, j'allais m'exprimer de manière un peu vulgaire, ce n'est pas pour embêter l'automobiliste, ce n'est pas cela, au contraire c'est pour lui faciliter la vie, parce que le bouchon qu'on n'aura pas à un endroit, on l'aura forcément à un autre endroit.

J'avais une discussion l'autre jour, dans un domaine connexe, mais je vous le cite quand même, avec des propriétaires immobiliers du Parc scientifique et technologique, qui se plaignaient que l'on restreigne les possibilités de création de places de stationnement sur le site du PST. Mais, Mesdames et Messieurs les Conseillers, vous le savez bien, vous le vivez aussi pour certains d'entre vous quotidiennement, la sortie de l'autoroute est bouchée. Donc c'est bien d'avoir une place de stationnement à l'arrivée, lorsqu'on peut l'atteindre et c'est cela qui devient de plus en plus difficile.

Notre devoir est de prendre des mesures pour assurer la sécurité des piétons, des cyclistes et des automobilistes. Et aussi répondre aux attentes de très nombreux habitants de la colline de Floreyres, qui demandent que nous prenions des mesures de modération du trafic et à juste titre.

Vous dites, M. le Conseiller LEVAILLANT, que nous n'avons pas fait d'étude approfondie. Je vous rappelle qu'il y a quelques mois, nous vous avons soumis une communication qui faisait suite à une question de Mme la Conseillère LECHMANN sur la politique de la Ville en matière de mise en œuvre des zones 30. Ces zones 30 sont d'ailleurs citées dans ce document. Ce document a été établi sur la base d'études préalables mais sérieuses. Ne dites pas que nous n'avons pas faits d'études.

J'en reviens à mon début d'intervention, à ce débat que nous avons depuis de très nombreuses années chaque fois que nous voulons intervenir. Je ne comprends pas le

raisonnement qui voudrait que l'on ne puisse pas, Mme la Conseillère CAPT, faire du 30km/h à la descente ou à la montée de Floreyres. Si la vitesse était à 80km/h, comme cela pourrait être le cas sur une route cantonale dans un secteur en pente, et qu'on veuille la faire passer à 50km/h, l'argument serait le même, exactement le même. Je ne vois pas en quoi une automobile pourvue de tous les systèmes que nous connaissons aujourd'hui, et cela fait même assez longtemps dans ce domaine-là, ne permettrait pas de rouler à 30km/h. C'est un argument qui n'est pas valable et qui ne peut pas être opposé à la sécurité.

Je parle de la sécurité, de la qualité de vie évidemment, les nuisances il y en a de toute façon, mais de la sécurité physique des habitants de ce quartier qui méritent que nous nous penchions sur ce problème-là, qui nous sollicitent à de nombreuses reprises, depuis de nombreux mois, pour que nous fassions quelque chose.

Je vous invite donc à accepter cet article du préavis.

Mme la Conseillère Madeleine LECHMANN :

J'ai un tout petit peu l'impression que je suis sur une autre planète, là. Pas plus tard qu'hier matin, j'étais à une séance où, entre autres, il y avait l'urbaniste de la Ville de Thoune qui parlait de la problématique qu'il a avec les zones 30.

A Thoune, il y a aussi des quartiers résidentiels, il y a aussi des pentes, et tout le monde aimerait des zones 30, parce que les gens disent qu'il y a une meilleure qualité de vie, il y a moins de bruit, les enfants sont plus en sécurité.

Ici, visiblement, et c'est là que je pense être maintenant sur une autre planète, zone résidentielle, on n'en a pas besoin et on n'a pas envie d'avoir la tranquillité et un espace sécurisé pour les enfants. Dans le même temps, il a raconté, et je trouve cela très intéressant, que dans des quartiers un peu plus populaires peut-être, les gens s'adressent à la ville en disant : « Pourquoi y a-t-il seulement des zones 30 dans les zones résidentielles ? Nous aussi nous voulons des zones 30 ».

Là, visiblement, il y a quelque chose qui m'échappe.

Mme la Conseillère Catherine CARP :

En ce qui me concerne, ce n'est pas nécessairement la vitesse 30km/h à laquelle je m'oppose, mais aux priorités de droite et aussi aux chicanes et ilots qui sont prévus, parce que je l'ai vu au chemin de Rovéréaz à Lausanne, qui est comparable au chemin de Floreyres. On y a mis des chicanes pour empêcher les voitures de se croiser, cela permet nettement de ralentir la circulation, mais il y a un côté dangereux à ces arrêts. Par contre, c'est vrai que monter à 30km/h, c'est une idée, mais chaque fois devoir se remettre en première pour redémarrer, je pense que cela péjore la qualité de vie des habitants. Merci.

Mme la Présidente Marianne SAVARY :

Vote

La parole n'est plus demandée, la discussion est close, nous votons.

L'article 3 est accepté à une courte majorité.

Mme la Présidente Marianne SAVARY :

Discussion sur article 4

La parole n'est pas demandée.

Vote

L'article 4 est accepté à une évidente majorité.

Discussion sur l'ensemble du préavis

M. le Conseiller Olivier MAIBACH :

En page 2 / 9, on nous parle de « 1. Diverses mesures envisagées, Horizon 2011-2012 ». Je voulais poser une question à la Municipalité concernant le projet Calamin, savoir si nous pouvions avoir une date un peu plus précise, si ce serait possible d'éventuellement ne pas trop tarder pour pouvoir réaliser la zone 30km/h. Parce que Calamin est aussi une zone très habitée, très pentue, et qui pose aussi des problèmes à 50km/h. Et je pense qu'une zone 30 serait très intéressante de ce côté-là.

D'où ma question à la Municipalité : est-il possible d'avoir une date un peu plus précise pour la réalisation de la zone 30 dans le quartier de Calamin ?

M. le Municipal Paul-Arthur TREYVAUD :

Vous venez d'adopter ce préavis. Nous prenons note de la remarque de M. le Conseiller MAIBACH, mais, comme vous le savez certainement, ce ne sont pas que les membres de la Municipalité qui font tourner la machine. Il faut prendre l'avis des services, connaître leurs disponibilités, etc. Nous, nous vous avons dit, horizons 2011. L'horizon 2011, ce n'est pas très loin, je ne pense pas que nous puissions vous dire ce soir que nous allons modifier cette projection.

Mme la Présidente Marianne SAVARY :

La parole n'est plus demandée, la discussion est close, nous votons.

Vote

Le PR10.16PR est accepté à l'unanimité avec beaucoup d'abstentions.

La Présidente remercie la commission pour son travail.

Décision du Conseil

Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains,
sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa commission, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
décide :

Article 1 : La Municipalité est autorisée à entreprendre les travaux d'amélioration des zones trente existantes.

Article 2 : Un crédit d'investissement de frs 274'000.- est accordé à cet effet. La dépense sera financée par la trésorerie générale et imputée sur le compte « amélioration des zones 30 » n° 1303. Elle sera amortie en 30 ans au plus.

Article 3 : La Municipalité est autorisée à entreprendre une étude complémentaire pour établir le projet, l'appel d'offre, le devis estimatif sur base de l'appel d'offre et la mise à l'enquête de la zone 30 dans le Quartier de Floreyres Bellevue.

Article 4 : Un crédit d'étude complémentaire de frs 140'000.- TTC est accordé à la Municipalité à cet effet. La dépense sera financée par la trésorerie générale et imputée sur le compte « zone 30 Floreyres-Bellevue » n° 9317 puis reprise dans le crédit d'investissement, si le projet est réalisé. Dans le cas contraire, elle sera amortie en 5 ans au plus.

6. PRÉAVIS N° PR10.18PR

CONCERNANT UNE DEMANDE DE CRÉDIT DE FR. 1'715'000.-- POUR LA FINALISATION DES ÉTAPES 1 ET 2 DE L'ÉQUIPEMENT DU PARC SCIENTIFIQUE ET TECHNOLOGIQUE (PAYSAGE, MOBILITÉ DOUCE ET GESTION DE L'EAU),
 UNE DEMANDE DE CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE FR. 1'030'000.-- POUR LA PARTICIPATION EN QUALITÉ DE COPROPRIÉTAIRE À LA FINALISATION DE L'ÉTAPE 3, LE PRÉ-PAYSAGEMENT DES ÉTAPES 4 ET 5, AINSI QUE POUR LA MISE EN PLACE DE LA COMPENSATION FORESTIÈRE
 UNE DEMANDE DE CRÉDIT DE FR. 100'000.-- POUR ACHETER LES TERRAINS NÉCESSAIRES À LA RÉALISATION DES TRAVAUX.

 **MME CARMEN TANNER, RAPPOTRICE.**

Composition de la commission

Mmes et MM. les Conseillers Josy TESSA en remplacement de Mme Cesla AMARELLE, Carmen TANNER, Stéphane BALET, Bexhet HALIMI, Marc NICODET en remplacement de M. Roland BÜTTIKER, André PERRET, Fabien RICHARD et Jérôme WULLIAMOZ en remplacement de M. David WULLIAMOZ. Mme la Conseillère Anna Rita BARTOLOTTA, en remplacement de M. Brian OOSTERHOFF, était excusée.

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la commission, Mme Carmen TANNER ne donne lecture que des conclusions du rapport.

Mme la Présidente Marianne SAVARY :*Discussion sur article 1*

La parole n'est pas demandée.

Vote

L'article 1 est accepté à l'unanimité.

Discussion sur l'article 2

La parole n'est pas demandée.

Vote

L'article 2 est accepté à l'unanimité.

Discussion sur article 3

La parole n'est pas demandée.

Vote

L'article 3 est accepté à l'unanimité.

Discussion sur article 4

La parole n'est pas demandée.

Vote

L'article 4 est accepté à l'unanimité.

Discussion sur l'article 5

La parole n'est pas demandée.

Vote

L'article 5 est accepté à l'unanimité.

Discussion sur article 6

La parole n'est pas demandée.

Vote

L'article 6 est accepté à l'unanimité.

Discussion sur article 7

La parole n'est pas demandée.

Vote

L'article 7 est accepté à l'unanimité.

Discussion sur l'article 8

La parole n'est pas demandée.

Vote

L'article 8 est accepté à l'unanimité.

Discussion sur l'ensemble du préavis

La parole n'est pas demandée, la discussion est close, nous votons.

Vote

Le PR10.18PR est accepté à l'unanimité.

La Présidente remercie la commission pour son travail.

Décision du Conseil

Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains,
sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa commission, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
décide :

Article 1 : La Municipalité est autorisée à engager une dépense pour financer la finalisation des étapes 1 et 2 de l'équipement du parc scientifique et technologique.

Article 2 : Un crédit d'investissement de Fr. 1'715'000.-- lui est accordé à cet effet.

Article 3 : La Municipalité est autorisée à engager une dépense pour financer la finalisation de l'étape 3 de l'équipement du parc scientifique et technologique ainsi que le pré-paysagement des étapes 4 et 5, et la compensation forestière, pour la part uniquement à la charge de la Commune.

Article 4 : Un crédit d'investissement de Fr. 1'030'000.-- lui est accordé à cet effet.

Article 5 : Les dépenses seront financées par la trésorerie générale (sous réserve de l'obtention du prêt cantonal), amorties sur une durée de 30 ans pour la part uniquement à charge de la commune et amorties par le produit des ventes des différentes parcelles pour la participation en qualité de copropriétaire. Elles seront imputées de la façon suivante :

- Fr. 1'715'000.-- au compte n° 1300 pour les coûts entièrement à charge de la commune ;
- Fr. 1'030'000.-- au compte n° 5306 pour la part communale (49.51%) aux frais incombant aux copropriétaires du PST.

Article 6 : La Municipalité est autorisée à acheter les surfaces nécessaires (300 m²) à la réalisation des travaux précités.

Article 7 : Un crédit d'investissement de Fr. 100'000.-- lui est accordé à cet effet.

Article 8 : La dépense sera financée par la trésorerie générale et imputée au compte n° 3301.

7. PRÉAVIS N° PR10.19PR

CONCERNANT LA FIXATION DU TAUX DE RÉMUNÉRATION DES MUNICIPALUX POUR LA LÉGISLATURE 2011-2016 ET UNE RÉPONSE AU POSTULAT DE MADAME LA CONSEILLÈRE MARIANNE SAVARY SUR UNE POSSIBLE PROFESSIONNALISATION DES MUNICIPALUX.

📖 MME GLORIA CAPT, RAPPOTRICE.

Composition de la commission

Mmes et MM. les Conseillers Gloria CAPT, Jeannette ETAMBA en remplacement de

M. Pierre DESSEMONTET, Silvia GIORGIATTI SUTTERLET, Hélène GRAND-GREUB, Jean-David CHAPUIS, Thierry GABERELL en remplacement de M. Jean-Louis KLAUS, Johann GILLIÉRON, Jean-Marc SANDOZ et Michaël THÉVENAZ.

Selon la décision de la commission, Mme Gloria CAPT donne lecture du rapport in extenso. Cependant, avant de le lire, elle apporte une correction à son rapport : une phrase ayant sauté à la frappe, à la fin de la conclusion. Il faut ajouter, après Mesdames et Messieurs les Conseillers « de refuser l'article 1 du préavis PR.10.19PR du 23 avril 2010 par 8 voix contre et une abstention » et ensuite continuer avec « et de refuser l'article 2 par 5 voix contre 4 ».

La Commission chargée du préavis PR10.19PR a siégé à l'Hôtel de Ville le 19 mai 2010 en présence de M. Daniel von Siebenthal, Syndic, et de M. Yves Martin, secrétaire adjoint a.i.

La Commission était composée de Mmes Silvia Giorgiatti Sutterlet, Hélène Grand et Jeannette Etamba, remplaçant M. Pierre Dessemontet, et MM. Jean-David Chapuis, Johann Gilliéron, Thierry Gaberell, remplaçant M. Jean-Louis Klaus, Jean-Marc Sandoz, Michaël Thévenaz, et la soussignée, désignée premier membre.

La Commission remercie M. le Syndic et M. Martin pour les explications et les renseignements qu'ils lui ont fournis.

1. Position de la Municipalité

La Municipalité estime que la Commune est arrivée à une taille telle que la question de la professionnalisation des Municipaux se pose. La comparaison avec d'autres communes (cf. p. 3 du préavis) démontre que le seuil de la professionnalisation pourrait se situer à partir de 25'000 habitants.

Le travail des Municipaux a considérablement évolué en raison de la lourdeur toujours plus grande de la charge, la complexité des dossiers et la difficulté de combiner un tel poste avec les exigences professionnelles.

Dès lors, dans le délai imparti au 30 juin au plus tard de l'année précédant le renouvellement intégral des autorités communales (art. 1 du Règlement de Municipalité du 5 novembre 2009), la Municipalité a procédé à l'analyse de sa composition, des modalités de rémunération et d'indemnisation des Municipaux (art. 13 dudit Règlement).

La Municipalité a examiné trois options pour tenter de trouver une solution à l'accroissement de la charge de travail des Municipaux.

a) Professionnalisation ou passage au statut de Municipal permanent

La Municipalité a établi un tableau des avantages et inconvénients qu'entraîneraient non seulement la professionnalisation des Municipaux, mais également la réduction de leur nombre. En résumé, il est évident que cela permettrait à chaque Municipal de se consacrer tout entier à son dicastère et cela lui permettrait d'acquérir une certaine expertise, mais d'un autre côté, cela irait aussi à l'encontre du système de milice qui est valorisé dans notre pays et il y a un risque de voir disparaître les représentants de petits partis avec une polarisation du débat politique autour de deux ou trois partis. En outre, la question de la réinsertion professionnelle se poserait alors engendrant ainsi le risque d'exclure certaines catégories de la population qui refuseraient d'abandonner leur activité professionnelle au profit d'un mandat politique.

b) L'assistance administrative aux Municipaux

Chaque Municipal aurait un assistant de direction pour un taux qui pourrait être de 20 % minimum, soit une journée de travail hebdomadaire. Cela permettrait de décharger les Municipaux des tâches parfois ingrates pour qu'ils puissent se concentrer sur des activités

plus prioritaires que le classement par exemple.

Toutefois, la Municipalité a estimé qu'il s'agissait là d'un système difficile à mettre en place pour un taux très partiel et que dans la plupart des services, il était possible de faire appel au secrétariat pour de petites tâches administratives.

c) L'augmentation du taux d'occupation des Municipaux à temps partiel

La Municipalité a estimé qu'il s'agissait d'ajuster le taux d'occupation à la réalité. Elle estime que le mi-temps est aujourd'hui amplement dépassé avec le temps de préparation pour les séances de Municipalité, qui peut être évalué à quatre ou cinq heures, sans compter le temps consacré à la lecture des rapports, une séance de Municipalité par semaine et une séance spéciale par mois. Rien que la préparation et la séance de Municipalité prennent environ 20 % du temps du Municipal. En outre, la Municipalité estime qu'une séance de Municipalité par semaine n'est aujourd'hui plus suffisante.

A cela, il faut ajouter les tâches administratives, les représentations diverses (aux assemblées générales, aux discussions avec des visiteurs extérieurs, aux séances relatives aux projets importants pour la ville (cf. AggloY)).

La Municipalité estime aujourd'hui le taux d'occupation des Municipaux à 60 %.

La Municipalité a encore procédé à l'évaluation des coûts que représenterait la professionnalisation, l'instauration d'un assistantat de direction ou l'augmentation du taux de travail à 60 %. Elle a estimé que la variante la plus avantageuse restait l'augmentation du taux de rémunération à 60 % portant ainsi l'augmentation de la rémunération des Municipaux à un total de CHF 115'817.-.

Après en avoir longuement débattu et avoir analysé la situation, la Municipalité est arrivée à la conclusion que pour l'heure, il n'était pas encore opportun ni d'analyser plus avant la réduction du nombre de Municipaux, ni l'augmentation de son taux d'occupation et, donc, de rémunération à 100 %. Cet examen s'est fait sur la base des observations, témoignages et réalités vécues par les membres de la Municipalité.

Ainsi, la Municipalité a opté pour l'adaptation du taux de rémunération des Municipaux à temps partiel de 50 % à 60 % pour le faire correspondre au taux d'occupation réel.

2. Discussion de la Commission

En préambule, les commissaires ont regretté que l'analyse effectuée par la Municipalité ne soit pas aboutie, car ils ont constaté que la Municipalité a examiné les trois variantes de façon superficielle. Il paraît évident, pour tous les commissaires unanimes, qu'une telle réflexion ne peut notamment être effectuée sans un véritable audit, une évaluation du cahier des charges de chaque Municipal et de celui du Chef de service et d'une évaluation de la répartition des tâches.

Les commissaires ne peuvent se décider en connaissance de cause et doivent donc faire entièrement confiance à l'analyse de la Municipalité qui ne se base que sur des observations, des témoignages et les réalités vécues par les membres de l'exécutif. Les commissaires estiment que cela n'est pas suffisant pour véritablement se forger une opinion.

Les commissaires sont d'avis qu'une véritable étude doit être menée et qu'il ne leur est pas possible de prendre une décision sereinement, par exemple sur le nombre de Municipaux, un an avant les élections. Ils estiment qu'une véritable réflexion en profondeur ne peut être menée qu'en début de législature.

Certains commissaires ne sont favorables ni à la professionnalisation, ni à l'augmentation du taux de rémunération. D'autres commissaires acceptent l'augmentation du taux de

rémunération à 60 % à titre de reconnaissance du travail accompli par les Municipaux tout en relevant que cela n'améliore pas leurs conditions de travail.

3. Conclusion

En conclusion, les membres de la Commission sont divisés quant au système à adopter. Ainsi, cinq d'entre eux refusent l'article 2 du préavis qui leur est soumis contre quatre qui l'acceptent.

Après en avoir longuement débattu, les membres de la Commission ont décidé de ne pas déposer un rapport de majorité et un rapport de minorité, car, sur le fond, ils s'accordent tous à dire qu'il n'y a pas eu véritablement d'analyse approfondie de la situation et qu'une telle analyse est nécessaire à l'avenir si l'on veut modifier le système en place.

Il n'est pas satisfaisant d'augmenter le taux de rémunération des Municipaux à temps partiel de législature en législature sans une véritable analyse.

Dès lors, la Commission vous propose, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de refuser l'article 1 du préavis PR10.19PR du 23 avril 2010 par 8 voix contre et 1 abstention, et de refuser l'article 2 par cinq voix contre quatre.

Discussion sur article 1

M. le Conseiller Jean-Marc SANDOZ :

Ce préavis a déclenché un certain malaise et une certaine confusion, malgré le temps que nous lui avons consacré et durant lequel nous avons réfléchi à ces modèles et le rapport de la commission en témoigne.

Ce préavis est vraiment composé de deux parties : une bonne étude comparative, qui montre à mon avis assez clairement que la question de la professionnalisation de la Municipalité se posera inéluctablement et plutôt vite à Yverdon, en raison de sa croissance démographique ; et en même temps, c'est un rapport qui étaye relativement peu les raisons du choix final, quand on arrive dans la dimension locale. Alors il ne s'agit pas ici de faire preuve d'angélisme : le rêve que j'avais de voir Yverdon assumer un modèle de gouvernance digne d'une ville centre aussi dynamique qu'elle l'est, a effectivement très peu de chance de trouver une majorité, actuellement, même pas une année avant les élections. Je comprends aussi la difficulté de la position des Municipaux, à qui on demande de réduire de 30%, mathématiquement, passant de 7 à 5, leur chance de réélection à la dite Municipalité.

Ces deux arguments sont dictés uniquement par le calendrier et qu'est-ce qui dicte ce calendrier ? C'est ce fameux délai au 30 juin pour fixer les conditions données à l'exercice de ce travail difficile et requérant pas mal de bonnes volontés des Municipaux. Le malaise que je ressens vient en fait de là. C'est que l'augmentation du temps de travail que vous nous proposez n'est pas, à mon avis, une réponse au postulat, ne change rien à la gouvernance de cette Ville, mais est la correction d'une difficulté actuelle, qui voit des Municipaux payés à 50% mais occupés à 60%, si ce n'est pas à 70%, puisque ce chiffre a aussi été prononcé dans le cadre de la commission.

Je me demande si un préavis dédié à cette question spécifique de l'augmentation et de la correction n'aurait pas clarifié les débats et n'aurait pas entraîné cette confusion.

Aussi je vous invite, comme l'écrasante majorité de la commission, à refuser cet article 1. La réponse n'est pas satisfaisante. C'est un signal que nous envoyons à la Municipalité pour lui demander de reprendre cette question dans un calendrier plus favorable, avant la moitié de la prochaine législature. Elle pourrait rejoindre ainsi les études en cours, notamment sur les mesures d'accompagnement à la sortie des Municipaux non réélus. Il y a plusieurs postulats ou motions qui sont actuellement étudiés par la Municipalité. Cette question pourrait être prise

à ce niveau-là.

Une fois que nous aurons clarifié la satisfaction ou non de la réponse à ce postulat demandant un changement de modèle de Municipalité à Yverdon, je pense que nous nous prononcerons aussi beaucoup plus sereinement sur la correction salariale et l'adaptation qui est demandé au réel travail des Municipaux.

Je vous remercie.

Monsieur le Conseiller Jean-David CHAPUIS :

Le premier point que j'aimerais relever est que le taux d'occupation des Municipaux est basé sur des estimations. Aucune étude n'a déterminé l'occupation exacte en rapport aux cahiers des charges des Municipaux, selon leur dicastère. Cette étude devrait être faite pour déterminer plus précisément le nombre d'heures consacrées à la Commune.

Cette étude avait déjà été suggérée par le Conseil communal lors du passage des taux de rémunération de 40 à 50%. Elle devrait en outre être engagée par une entreprise externe à l'Administration communale.

Une augmentation du taux d'activité réduira encore plus la possibilité du Municipal de garder un pied dans sa profession. Le but de cette proposition est de se diriger vers une Municipalité occupée par 5 membres permanents. Le système de milice, qui a fait ses preuves, serait remis en question.

Par ailleurs, la réduction du nombre de membres de l'exécutif ne permettra plus l'accès à la Municipalité aux petites formations politiques. De plus, les solutions aux problèmes de réinsertion professionnelle, en cas de non réélection, coûteraient certainement très cher à la collectivité.

Deux des membres de la Municipalité actuelle seraient exclus d'office si tous se représentaient, combien même la population souhaiterait reconduire l'ensemble du Collège municipal. C'est donc pour ces raisons que le groupe UDF s'oppose à ce préavis et recommande à notre Conseil d'en faire de même.

Mme la Conseillère Silvia GIORGIATTI SUTTERLET :

Pour ma part, je partage presque entièrement l'opinion de M. SANDOZ. Effectivement, cette réflexion arrive au mauvais moment, pour toutes les raisons qui ont déjà été expliquées, je ne vais pas revenir là-dessus. Je pense qu'il est important qu'en début de prochaine législature nous l'empoignons.

Mais, pour ma part, je ne mets pas du tout en question le fait que le taux d'activité est certainement bien plus élevé que 50% et je crois que nous sommes nombreux dans ce cas. Je trouve qu'il est dommageable de ne pas entrer en matière sur une réelle rémunération du travail fourni, c'est-à-dire de passer à 60%, donc moi je vous invite à refuser l'article 1, tout comme cela a déjà été souhaité, parce que cet article ne répond pas à la motion de Mme SAVARY et que la réflexion doit être menée, mais d'accepter le deuxième article.

Je vous remercie.

M. le Syndic Daniel VON SIEBENTHAL :

D'emblée, j'aimerais qu'on ne pense pas que la Municipalité et les Services qui ont travaillé sur ce préavis ont bâclé le travail. Vous dites qu'il n'y a pas d'analyse. Il y a quand même une analyse, on ne peut pas le nier. Elle n'est pas conforme à vos attentes. Vous citez un certain nombre d'éléments qui devraient apporter des compléments d'information à ce préavis. J'en prends acte. Je suis, en partie en tous cas, d'accord avec vous, qu'il manque un certain

nombre d'éléments, mais sachez que le travail a été fait pour analyser la situation.

C'est vrai que les délais qui sont les nôtres sont un peu compliqués. Nous sommes à la veille quasiment des élections de l'année prochaine. Ce n'est pas un moment qui permet d'avoir un débat serein sur cette question. D'ailleurs, c'est toujours difficile de parler de rémunération, que ce soit des vôtres ou des nôtres, mais en particulier des nôtres, évidemment, en public, devant les caméras, alors qu'aucune société privée ne vit une telle situation. C'est bien pour la démocratie, j'en suis très heureux, mais ce n'est jamais facile de le faire.

En ce qui concerne les différents éléments du débat que vous avez eu, j'aimerais tout d'abord rappeler que le règlement de la Municipalité ne parle pas de taux d'activité ; mais parle uniquement de taux de rémunération. Parce qu'on ne peut pas évaluer de manière correcte, précise, le taux d'activité d'un Municipal. Cela dépend de ses possibilités d'engagement par rapport à sa profession, cela dépend du dicastère dans lequel il est, cela dépend aussi des délégations dans lesquelles il est amené à travailler. Il y a des délégations extrêmement gourmandes en temps et d'autres qui le sont un peu moins. Ces éléments-là sont difficiles à déterminer.

Je vous rappelle quand même, Mesdames et Messieurs les Conseillers, pour ceux qui étaient là à l'époque, que nous avons fait cet exercice lors de la demande de la Municipalité de passer le taux d'activité des Municipaux, on parlait à l'époque de taux d'activité, de 30 à 50 %. Le Conseil avait accepté 40%, estimant que les calculs qui avaient été présentés n'étaient pas suffisants, alors que nous avons fait le travail, demandé à chaque Municipal de noter toutes les heures qu'il consacrait à cette fonction-là. Nous pouvons, comme vous le suggérez, M. le Conseiller CHAPUIS, demander à un consultant externe de faire ce travail là. Nous pourrions le faire et peut-être arrivera-t-il à d'autres chiffres ou en tous cas, à argumenter sur ces chiffres-là. Cela, c'était ma première remarque.

Ma deuxième remarque concernant la proposition d'augmenter le taux de rémunération des Municipaux tient compte de la situation existante, non seulement du travail ou du temps consacré à cette fonction, qui est extrêmement importante, mais également du fait que, par exemple, plusieurs Municipaux ont dû, volontairement, c'est vrai, ils l'ont fait selon leur bon vouloir, abandonner leur activité professionnelle, parce qu'ils n'arrivaient plus à assumer leur fonction dans les deux domaines.

Alors, c'est vrai que le débat sur la politique de milice en Suisse fait rage, nous en entendons parler un peu partout, encore récemment il y avait ce débat là, à la radio, concernant les Conseillers nationaux et les Conseillers aux Etats, qui eux aussi se posent des questions. Beaucoup sont contre la professionnalisation et je le conçois tout à fait. Je pense que le système de milice est un bon système. Il a parfois ses limites, et la petite analyse de situation dans les autres villes de Suisse montre très explicitement qu'il y a un seuil au-delà duquel il devient extrêmement difficile de justifier et de maintenir un travail de milice. Cela, c'est pour la partie réponse au postulat de Mme la Conseillère SAVARY.

Donc, cette question-là, elle se pose. Elle n'est pas résolue dans le préavis. Nous n'avons pas l'ambition de la résoudre. Nous savions que nous étions dans une configuration dans le temps qui était compliquée. Mais je souhaite que la future Municipalité, si je peux émettre ce souhait-là, prenne le problème à bras le corps dès le début de la prochaine législature, si tant est que vous n'acceptiez pas les conclusions de ce rapport. De toute façon, il faudra reprendre ce débat, pour envisager un autre mode de fonctionnement pour assurer, comme l'a dit M. le Conseiller SANDOZ, une meilleure gouvernance de cette Ville, qui est la capitale d'une grande région et qui voit sa population augmenter, comme je l'ai dit tout à l'heure, de manière importante.

Voilà, Mesdames et Messieurs les Conseillers, ce que je souhaitais dire ce soir.

Vote	<p><u>Mme la Présidente Marianne SAVARY :</u></p> <p>La parole n'est plus demandée, la discussion est close, nous votons.</p> <p>L'article 1 est refusé à une très claire majorité.</p>
<i>Discussion sur l'article 2</i>	La parole n'est pas demandée.
Vote	L'article 2 est accepté par 39 voix contre 31 voix et 12 abstentions.
<i>Discussion sur article 3</i>	La parole n'est pas demandée.
Vote	L'article 3 est accepté à une courte majorité.
<i>Discussion sur l'ensemble du préavis</i>	La parole n'est pas demandée, la discussion est close, nous votons.
Vote	Le PR10.19PR , à l'exception de l'article 1, est accepté à une courte majorité.
Décision du Conseil	<p>La Présidente remercie la commission pour son travail.</p> <p style="text-align: center;">Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains, sur proposition de la Municipalité, entendu le rapport de sa commission, et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour, décide :</p> <p><u>Article 1 :</u> Le Conseil communal prend acte de la réponse au postulat Savary portant sur une possible professionnalisation des Municipaux et des trois pistes explorées.</p> <p><u>Article 2 :</u> Le Conseil communal décide de l'adaptation du taux de rémunération des municipaux à temps partiel, le faisant passer de 50% à 60%.</p> <p><u>Article 3 :</u> La mise en œuvre de la mesure interviendra lors de la mise en place des Autorités pour la législature 2011-2016.</p>
8. <u>PRÉAVIS N° PR10.20PR</u>	<p>CONCERNANT UNE DEMANDE DE CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE FR. 1'060'000.-- POUR L'AMÉNAGEMENT DE LA PLACE EN BORDURE SUD DU CHÂTEAU ET DE FR. 920'000.-- POUR L'INSTALLATION D'UNE PLATEFORME ÉLEVATRICE ET LE REMPLACEMENT DE L'ÉTANCHÉITÉ DE LA COUR INTÉRIEURE.</p> <p>📖 M. ALAIN WILLOMMET, RAPPORTEUR.</p>
<i>Composition de la commission</i>	<p>Mmes et MM. les Conseillers Catherine CARP, Madeleine LECHMANN, Marinette NICOLLIN, Josy TESSA, Jean-Yves GUYON, Bexhet HALIMI, Daniel HOFMANN, Walter MÜLLER et Alain WILLOMMET.</p> <p>Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la commission, M. Alain WILLOMMET ne donne lecture que des conclusions de son rapport.</p>

<i>Discussion sur article 1</i>	<u>Mme la Présidente Marianne SAVARY :</u>
Vote	La parole n'est pas demandée.
<i>Discussion sur l'article 2</i>	L'article 1 est accepté à l'unanimité.
Vote	La parole n'est pas demandée.
<i>Discussion sur article 3</i>	L'article 2 est accepté à l'unanimité.
Vote	La parole n'est pas demandée.
<i>Discussion sur article 4</i>	L'article 3 est accepté à l'unanimité.
Vote	La parole n'est pas demandée.
<i>Discussion sur l'ensemble du préavis</i>	L'article 4 est accepté à l'unanimité.
Vote	La parole n'est pas demandée, la discussion est close, nous votons.
Décision du Conseil	Le PR10.20PR est accepté à l'unanimité.
	La Présidente remercie la commission pour son travail.
	<p style="text-align: center;">Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains, sur proposition de la Municipalité, entendu le rapport de sa commission, et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour, décide :</p>
	Article 1 : La Municipalité est autorisée à entreprendre les travaux d'aménagement de la place en bordure sud du Château.
	Article 2 : Un crédit d'investissement de Fr. 1'060'000.-- lui est accordé à cet effet. La dépense sera financée par la trésorerie générale et imputée au compte « Aménagement place sud Château » n° 3401 et amortie en 30 ans au plus.
	Article 3 : La Municipalité est autorisée à entreprendre les travaux pour l'installation d'une plateforme élévatrice et le remplacement de l'étanchéité de la cour intérieure.
	Article 4 : Un crédit d'investissement de Fr. 920'000.-- lui est accordé à cet effet. La dépense sera financée par la trésorerie générale, imputée au compte « plateforme élévatrice Château - et étanchéité » n° 3395 et amortie en 15 ans au plus.
9. <u>PRÉAVIS N° PR10.21PR</u>	<p style="text-align: center;">_____</p> <p>CONCERNANT LE NOUVEAU CONCEPT DE TRANSPORTS PUBLICS POUR L'AGGLOMÉRATION YVERDONNOISE À L'HORIZON 2020 UNE DEMANDE DE CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE FR. 1'490'000.-- POUR LA RÉALISATION DES INFRASTRUCTURES NÉCESSAIRES À LA MISE EN PLACE DU CONCEPT TP 2010-2011</p>

**SIMULTANÉMENT À L'ENTRÉE EN VIGUEUR DE MOBILIS ;
L'AUGMENTATION DE LA PARTICIPATION COMMUNALE À L'EXPLOITATION PAR LA SOCIÉTÉ TRAVYS SA DU RÉSEAU DE BUS URBAINS À HAUTEUR DE FR. 1'400'000.-- PAR ANNÉE, DÈS 2011 ;
L'ADOPTION DE MESURES COMPENSATOIRES À L'AUGMENTATION DES TARIFS SUITE À L'INTRODUCTION DE LA COMMUNAUTÉ TARIFAIRES MOBILIS ;
LA RÉPONSE À LA MOTION DU CONSEILLER ROLAND FAVRE DU 7 AVRIL 2005.
📖 MME MARTINE FREY TAILLARD, RAPPOTRICE.**

Composition de la commission

Mmes et MM. les Conseillers Laurence BALET, Gloria CAPT en remplacement de M. Jean-Luc RAYMONDAZ, Martine FREY TAILLARD, Pascal BLUM, Pierre DESSEMONTET, Alain WILLOMMET en remplacement de M. Jean-Louis VIAL, Jérôme WULLIAMOZ. Mme la Conseillère Aude BRIAND était excusée. Mme la Conseillère Chantal GUIBERT était absente.

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la commission, Mme Martine FREY TAILLARD donne lecture des conclusions de son rapport et du vœu de la commission :

« La commission estime que les mesures compensatoires sont très importantes. Elle souhaite que la Municipalité reste très attentive à l'impact de l'augmentation des tarifs sur l'achat des abonnements Senior et à son évolution, quitte à prolonger et à modifier les mesures compensatoires, si nécessaire ».

*Discussion sur article 1***Mme la Conseillère Soufia FEKIH :**

Je trouve extrêmement dommage que la Municipalité n'ait pas profité de ce préavis pour proposer la gratuité pure et simple des transports publics. La gratuité des transports publics est une véritable mesure politique, de changement. Certes, c'est une mesure courageuse, voire téméraire. Elle a aussi un impact immédiat, social sur les personnes à petit budget et pour les retraités. La fréquentation des transports publics en serait améliorée, la circulation en ville réduite et la qualité de vie au centre bien meilleure.

Je trouve que nous avons loupé là une bonne occasion, non seulement de faire preuve de courage mais d'innover.

Mme la Conseillère Carmen TANNER :

Juste pour revenir sur le point qu'a soulevé Mme Soufia FÉKIH. Les Verts estiment que tout transport public a un prix, et qu'il faut tout de même une maigre participation des utilisateurs, cela fait partie des choses. Pour un transport public de bonne qualité, il faut y mettre un peu de son argent.

Je voulais intervenir sur l'ensemble du préavis. Je dois vous avouer que les Verts ont quasi jubilé à la lecture de ce rapport. J'ai même été presque sans voix en voyant que nous aurions enfin des écrans avec l'attente des bus. Je ne peux donc que vous encourager à soutenir ce préavis qui fera enfin passer Yverdon au 20^{ème} siècle ! Merci.

Mme la Présidente Marianne SAVARY :

La parole n'est plus demandée, la discussion est close, nous votons.

Vote

L'article 1 est accepté à l'unanimité et quelques abstentions.

Discussion sur l'article 2

La parole n'est pas demandée.

Vote	L'article 2 est accepté à l'unanimité.
<i>Discussion sur article 3</i>	La parole n'est pas demandée.
Vote	L'article 3 est accepté à l'unanimité moins une abstention.
<i>Discussion sur l'article 4</i>	<p><u>M. le Conseiller Pierre DESSEMONTET :</u></p> <p>L'introduction de Mobilis entraîne une hausse massive des tarifs pour les personnes désirant des abonnements et des billets sur l'agglomération yverdonnoise, c'est un fait connu depuis le début de l'année, qui a été notamment relevé par notre collègue Stéphane BALET lors d'une question en début d'année.</p> <p>La mesure municipale de l'article 4 de ce préavis va dans le bon sens, et dans ce sens je la voterai, ainsi que l'ensemble de cet excellent préavis. Cette mesure, toutefois, ne va, à mon sens, pas assez loin et c'est pourquoi, compte-tenu du fait qu'une possibilité de motion de la commission n'a pas pu aboutir, pour une raison qui ne m'appartient pas ici de commenter, j'annonce ici le dépôt, lors d'une prochaine séance, d'une motion sur ce sujet, qui visera à demander un renforcement, un allongement de la durée et un monitoring des subventionnements de l'abonnement Mobilis, en tous cas les abonnés du 3^{ème} âge, dès 65 ans et plus, qui désirent des abonnements pour la région yverdonnoise uniquement.</p> <p><u>Mme la Présidente Marianne SAVARY :</u></p> <p>La parole n'est plus demandée, la discussion est close, nous votons.</p>
Vote	L'article 4 est accepté à l'unanimité.
<i>Discussion sur article 5</i>	La parole n'est pas demandée.
Vote	L'article 5 est accepté à l'unanimité.
<i>Discussion sur l'ensemble du préavis</i>	<p><u>M. le Conseiller Olivier MAIBACH :</u></p> <p>J'aimerais remercier la Municipalité pour son très grand engagement financier, engagement qui permet la mise en place du concept Mobilis à Yverdon et sa région.</p> <p><u>Mme la Présidente Marianne SAVARY :</u></p> <p>La parole n'est plus demandée, la discussion est close, nous votons.</p>
Vote	Le PR10.21PR est accepté à l'unanimité.
	La Présidente remercie la commission pour son travail.
Décision du Conseil	<p style="text-align: center;">Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains, sur proposition de la Municipalité, entendu le rapport de sa commission, et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour, décide :</p> <p>Article 1 : La Municipalité est autorisée à engager une dépense pour financer la réalisation des infrastructures nécessaires à la mise en place du concept TP</p>

2010-2011.

Article 2 : Un crédit d'investissement de Fr. 1'490'000.-- lui est accordé à cet effet. La dépense sera financée par la trésorerie générale et imputée au compte « Infrastructures TP 2010-2011 » n° 1304. Elle sera amortie en 30 au plus.

Article 3 : La Municipalité est autorisée à augmenter la participation communale à l'exploitation par la société Travys SA du réseau de bus urbains à hauteur d'environ Fr. 1'400'000.-- par année (compte n° 180.3517.01), ceci dès le budget 2011.

Article 4 : La Municipalité est autorisée à introduire des mesures compensatoires pour atténuer l'impact financier de l'augmentation des tarifs d'abonnement, pour les seniors, en subventionnant les abonnements mensuels et annuels, selon des montants dégressifs, sur trois ans, de 2011 à 2013. Les montants concernés figureront aux budgets des années concernées.

Article 5 : La réponse à la motion du Conseiller Roland Favre du 7 avril 2005 est acceptée.

10. PRÉAVIS N° PR10.23PR

CONCERNANT UNE DEMANDE DE CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE FR. 316'000.-- POUR LES TRAVAUX DE REMPLACEMENT DE LA CONDUITE D'EAU AIT CFF P+R (BRANCHE SUD).

 M. JEAN-DAVID CHAPUIS, RAPPORTEUR.

Composition de la commission

Mme la Conseillère Corinne LACHAT en remplacement de Mme Nora LECHMANN et MM. les Conseillers Guy ANGÉLOZ, Jean-David CHAPUIS, Bexhet HALIMI, Nunzio INDULSI, Dino PETIT, Luka RADIC Jean-Louis VIAL en remplacement de M. Raymond KOHLER. Mme la Conseillère Magrieta DONKER était absente.

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la commission, M. Jean-David CHAPUIS ne donne lecture que des conclusions de son rapport.

Mme la Présidente Marianne SAVARY :

Discussion sur article 1

La parole n'est pas demandée.

Vote

L'article 1 est accepté à l'unanimité.

Discussion sur l'article 2

La parole n'est pas demandée.

Vote

L'article 2 est accepté à l'unanimité.

Discussion sur article 3

La parole n'est pas demandée.

Vote

L'article 3 est accepté à l'unanimité.

Discussion sur l'ensemble du préavis

La parole n'est pas demandée, la discussion est close, nous votons.

Vote

Le PR10.23PR est accepté à l'unanimité.

La Présidente remercie la commission pour son travail.

Décision du Conseil

Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains,
sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa commission, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
décide :

- Article 1 :** La Municipalité est autorisée à entreprendre les travaux de remplacement de la conduite AIT CFF P+R.
- Article 2 :** Un crédit d'investissement de Fr. 316'000.-- imputé au compte n° 4000 « conduite d'eau AIT CFF P+R » lui est accordé à cet effet ;
- Article 3 :** La dépense sera financée par la trésorerie générale et amortie par prélèvement au Fonds de renouvellement de l'eau 928.1801.

11. PRÉAVIS N° PR10.25PR

POUR LES RÉPONSES DE LA MUNICIPALITÉ AUX OBSERVATIONS DE LA COMMISSION CHARGÉE D'EXAMINER LA GESTION DES BIENS COMMUNAUX EN 2009.

 MME CATHERINE CARP, PRÉSIDENTE DE LA COMMISSION DE GESTION, RAPPOTRICE.

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la commission de gestion, Mme Catherine CARP ne donne lecture que des conclusions de ce rapport.

Mme la Présidente Marianne SAVARY :

Je vous invite à prendre votre préavis à la page 1. Nous allons parcourir les diverses observations de la Commission de gestion, ainsi que les réponses de la Municipalité. Sans intervention de la part de l'assemblée, les réponses de la Municipalité seront considérées comme acceptées. Je ferai toutefois voter les observations qui seront contestées, notamment, bien sûr, celle qui a été refusée par la Commission de gestion.

Discussion sur l'article 1

La discussion est ouverte sur l'article 1.

Observation 1.2**Mme la Conseillère Catherine CARP :**

La Commission de gestion refuse la réponse de la Municipalité, car c'est depuis 2007 qu'elle demande une harmonisation des horaires au sein des Services communaux, pour l'accueil des administrés et du public, comme c'est déjà le cas au SEY et au Contrôle des habitants ouverts le lundi jusqu'à 18h30. Ce point doit pouvoir être traité indépendamment de la réorganisation du Secrétariat général et du Service des ressources humaines.

Mme la Présidente Marianne SAVARY :*Discussion sur l'observation 1.2*

La parole n'est plus demandée, la discussion est close, nous votons.

Vote s/ l'observation 1.2

La réponse de la Municipalité à l'observation 1.2 de la Commission de gestion est refusée à une écrasante majorité.

Observation 6.1**Mme la Conseillère Catherine CARP**

La Commission de gestion accepte la réponse de la Municipalité, mais elle demande que la

réalisation d'un nouvel Hôtel de police soit mise en première place sur le plan des investissements.

Nous estimons que c'est extrêmement important et urgent de trouver une solution adéquate pour ces locaux.

Mme la Présidente Marianne SAVARY :

La discussion est ouverte sur l'observation 6.1.

Discussion sur l'observation 6.1

M. le Syndic Daniel VON SIEBENTHAL :

J'entends bien le vœu émis par la Commission de gestion. La Municipalité est consciente que la situation actuelle ne pourra pas durer éternellement. J'aimerais juste attirer votre attention, Mme la Présidente ainsi que vous, Mmes et MM. les Conseillers, que s'il fallait placer en tête tous les investissements urgents et prioritaires, et bien, nous n'aurions que cela, donc il faut bien faire un tri.

Nous avons inscrit ce projet au plan des investissements. Le montant d'ailleurs n'est pas encore connu aujourd'hui, car nous n'avons pas encore les éléments pour le déterminer et nous ferons au mieux avec les possibilités financières de la Commune.

Mme la Présidente Marianne SAVARY :

La discussion est toujours ouverte sur l'article 1.

M. le Conseiller Brian OOSTERHOFF :

Mon intervention se situe un peu en marge d'une question que j'avais posée lors d'une séance de Conseil, le 10 décembre, concernant la situation au SEY. M. le Syndic s'est engagé à nous informer des décisions que la Municipalité comptait prendre sur la base d'un rapport fourni par un bureau externe, mandaté pour faire un audit sur certains dysfonctionnements dans ce dicastère.

Le rapport étant attendu pour la fin de l'année, sans autre précision de quelle année il s'agissait, êtes-vous en mesure de nous éclairer sur l'état de la situation et sur les solutions envisagées ?

M. le Syndic Daniel VON SIEBENTHAL :

Heureusement que je n'avais pas précisé l'année, effectivement ! Nous avons eu un premier rapport du bureau d'audit mandaté, au début de cette année donc c'était un peu plus tard que ce qui était prévu. Nous lui avons demandé des prestations complémentaires, le travail est toujours en cours, et je serai en mesure de vous répondre probablement un peu plus tard cette année, courant septembre, probablement.

Mme la Conseillère Gloria CAPT :

Votre réponse, M. le Syndic, appelle une question de ma part. Est-ce que le rapport final sera porté à la Commission de gestion ou non ?

M. le Syndic Daniel VON SIEBENTHAL :

La Commission de gestion a un pouvoir, pas illimité, mais un grand pouvoir pour vérifier la saine gestion de la Commune par la Municipalité. Donc en principe, ce rapport, lorsque les affaires seront terminées, puisqu'elles ont commencé l'année passée mais se poursuivent cette année, sera mis à disposition de la Commission de gestion, sous réserve évidemment des questions liées à la protection de la sphère privée ou des données personnelles.

Evidemment, nous vérifions toujours cela avant de le donner, mais le principe veut que la Commission de gestion ait accès à l'ensemble des informations.

Mme la Conseillère Gloria CAPT :

Merci, M. le Syndic, pour votre réponse.

Mme la Présidente Marianne SAVARY :

La parole n'est plus demandée, la discussion est close, nous votons sur l'article 1 tel qu'amendé sur proposition de la Commission de gestion, soit : les réponses de la Municipalité aux observations de la Commission de gestion sont approuvées, **à l'exception de la réponse à l'observation 1.2.**

Vote

L'article 1 amendé est accepté à l'unanimité.

Discussion sur article 2

La parole n'est pas demandée.

Vote

L'article 2 est accepté à l'unanimité.

Discussion sur article 3

La parole n'est pas demandée.

Vote

L'article 3 est accepté à l'unanimité.

Discussion sur l'ensemble du préavis

La parole n'est pas demandée, la discussion est close, nous votons.

Vote

Le PR10.25PR est accepté à l'unanimité.

La Présidente remercie la Commission de gestion pour son travail.

Décision du Conseil

Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains,
sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa Commission de gestion, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
décide :

Article 1 : Les réponses de la Municipalité aux observations de la Commission de gestion sont approuvées, **à l'exception de la réponse à l'observation 1.2 ;**

Article 2 : Le Conseil communal donne décharge à la Municipalité pour sa gestion durant l'année 2009 ;

Article 3 : Les vœux de la Commission de gestion sont transmis à la Municipalité qui y répondra dans son rapport sur la gestion de l'exercice 2010.

12. PRÉAVIS N° PR10.22PR

CONCERNANT LES COMPTES COMMUNAUX DE L'EXERCICE 2009.

 MONSIEUR PIERRE HUNKELER, PRÉSIDENT DE LA COMMISSION DES FINANCES, RAPPORTEUR.

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la Commission des finances, M. Pierre HUNKELER donne lecture des conclusions du rapport,

ainsi que des observations de la Commission :

« Evolution générale : La Commune d'Yverdon-les-Bains continue de se développer de façon réjouissante. La situation financière est encore bonne, mais évolue moins favorablement ces deux dernières années. Cette tendance risque de se poursuivre. Une réflexion de fond est donc nécessaire pour tenir compte de cette évolution et voir comment elle peut être contrebalancée. Le passage à un statut de ville plus grande et de chef-lieu régional important peut exiger des réformes de structures et de fonctionnement. Pour les années 2006 à 2009, l'augmentation des recettes fiscales n'a pas couvert l'augmentation des charges de personnel. Il peut s'agir d'une période de transition et d'adaptation aux nouvelles charges de la ville, mais cette situation ne doit pas perdurer.

Coûts d'investissements et de fonctionnement : La plupart des investissements importants et justifiés de ces dernières années, et des années futures, se traduisent par des augmentations importantes des frais de fonctionnement qui chargent le budget ordinaire et réduisent le cash-flow disponible. Cette évolution doit faire l'objet d'une attention particulière. Les conséquences des investissements devraient être clairement mises en évidence dans les préavis, de même que les économies de fonctionnement qui peuvent être réalisées en acceptant d'investir plus et mieux, par exemple dans des constructions économes à l'entretien.

Contrôle interne : La Commission des finances note avec satisfaction la mise en place progressive d'un contrôle interne. Elle note aussi que la fiduciaire a constaté la bonne organisation des procédures concernant le traitement des salaires.

Optimisation des revenus : Le montant des redevances et taxes diverses devrait être régulièrement vérifié et adapté, pour optimiser les revenus et éviter des corrections tardives et brutales.

Stock matériel SEY : Une évaluation correcte est nécessaire pour établir la valeur réelle de ce stock, qui figure à l'actif du bilan pour Fr. 600'000.-- et dans l'inventaire pour Fr. 1'500'000.--, montant qui ne semble pas très réaliste en fonction de l'ancienneté d'une partie du matériel.

Actions Sagenord : Les 2'300 actions Sagenord ont été libérées à raison de 50 %. La part de 50 % non libérée du capital-actions devrait apparaître dans le tableau des cautions et des engagements. »

Mme la Présidente Marianne SAVARY :

Je prie les membres du Conseil de prendre la brochure intitulée *Comptes 2009* à la page 9 et vous propose de procéder comme les années précédentes, soit d'ouvrir la discussion sur chaque dicastère sans mentionner les têtes de chapitre de chacun d'entre eux. Y a-t-il une objection à procéder de cette manière ?

Cela ne semble pas être le cas.

Je vais donc vous lire le nom du dicastère ainsi que les charges et revenus correspondants. J'attendrai ensuite quelques instants afin de laisser le temps d'intervenir à celles et ceux qui le souhaitent.

Merci à celles et ceux qui interviendront de mentionner le compte auquel vous faites référence et si possible le numéro de la page.

Lecture des têtes de chapitres.

La parole n'est pas demandée. Nous revenons à la page 9. Je ne vous relis pas les charges et revenus par dicastère, je vous lis les totaux :

Tableau comparatif des charges et des revenus par dicastère

	Comptes 2009		Budget 2009	
	charges	revenus	charges	revenus
Administration générale	10'710'401	1'071'130	10'030'320	799'000
Finances	29'270'722	98'734'240	27'422'790	93'998'200
Urbanisme et bâtiments	22'414'181	8'040'054	22'718'890	7'677'940
Travaux et environnement	20'164'611	5'292'076	20'001'850	5'126'800
Education et jeunesse	8'355'708	4'294'368	8'620'950	3'996'600
Police et sports	18'980'640	8'938'993	19'381'960	8'961'300
Affaires sociales et culture	20'344'878	3'733'792	19'619'950	2'635'020
Services des énergies	56'239'761	62'575'359	61'398'900	65'636'700
Totaux	186'480'902	192'680'012	189'195'610	188'831'560
Excédent de revenus		6'199'110	354'050	

1^{ère} série de compléments au budget **826'500**

2^{ème} série de compléments au budget **1'326'500**

Je vous lis le tableau d'autofinancement, page 9 :

Autofinancement

	Comptes 2009	Budget 2009
Résultat de l'exercice	6'199'110	-364'050
Amortissements	13'283'232	12'626'900
Attributions aux fonds	10'140'649	2'712'090
Prélèvements aux fonds	-1'105'248	-355'500
Autofinancement	28'517'743	14'619'440

La parole est toujours ouverte sur l'ensemble de ces comptes 2009, elle n'est pas demandée. La discussion est close, nous votons.

Vote sur les comptes 2009

Le PR10.22PR concernant les comptes communaux de l'exercice 2009 est accepté à l'unanimité.

La Présidente remercie la Commission des finances pour son travail.

**13. ELECTION DU BUREAU DU
CONSEIL COMMUNAL POUR
L'ANNÉE 2010-2011.**

**Election du Président ou de la
Présidente du Conseil**

Mme la Présidente Marianne SAVARY :

Nous allons procéder à l'élection du Bureau du Conseil communal pour l'année 2010-2011.

Nous commençons par l'élection du Président ou de la Présidente du Conseil communal.

Je prie l'assemblée de me soumettre une candidature.

M. le Conseiller Stéphane BALET :

Le Parti socialiste a le plaisir de vous proposer M. Thierry GABERELL pour la présidence du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains. Né en 1974 à Lausanne, boulanger-pâtissier de formation, il est père de deux enfants, une fille et un garçon âgés respectivement de 4 et 6 ans. Son parcours professionnel l'a conduit à occuper plusieurs places de travail, notamment chez le célèbre Girardet. Aujourd'hui, son travail est plutôt administratif. En effet, il occupe une fonction de coordinateur au Centre de recherche à Nestlé, à Orbe.

Entré au Conseil communal en 2006, en début de la législature, il a participé à de nombreuses commissions ; il a présidé à deux reprises la Commission de gestion ; vous l'avez d'ailleurs élu respectivement 2^{ème} Vice-président et Vice-président de notre Conseil.

Je pense que l'on peut dire qu'il aime mettre la main à la pâte. C'est pourquoi je vous demande de soutenir sa candidature en espérant que cette décision ne le mettra pas dans le pétrin !

Mme la Présidente Marianne SAVARY :

Conformément à notre règlement, selon l'article 12, nous votons à bulletin secret. Je prie les huissières de distribuer les bulletins de vote. Je vous rappelle qu'un seul nom doit figurer sur votre bulletin, il ne doit pas être noté « OUI » ou « NON », faute de quoi votre bulletin sera considéré comme nul.

Le scrutin est clos : les huissières sont priées de récolter les bulletins.

Pause de quelques minutes pour le dépouillement des bulletins.

Résultats du vote :

Bulletins délivrés	: 85
Bulletins rentrés	: 85
Bulletins blancs	: 4
Bulletins nuls	: -
Bulletins valables	: 81
Majorité absolue	: 41
Il y a 6 voix éparses	

Résultats du vote

M. le Conseiller Thierry GABERELL est élu Président avec 75 voix.

(Applaudissements)

Mme la Présidente Marianne SAVARY :

M. le Conseiller, je vous félicite pour votre élection et selon l'usage consacré, je vous passe la parole pour quelques mots.

**Election du 1er ou de la 1ère
Vice-présidente du Conseil**

M. le Conseiller Thierry GABERELL :

Je vous remercie chaleureusement pour la confiance que vous me témoignez pour cette élection comme Président du Conseil communal. J'espère que mon côté un peu idéaliste et utopiste va m'aider dans cette année de présidence, n'ayant pas les mêmes atouts que ma future ex-prédécesseur.

Pour revenir sur le pétrin, ne vous inquiétez pas, je ne vais pas être dans le pétrin, mais je vais pouvoir l'utiliser pour que vous m'aidiez à mettre les bons ingrédients, pour que nous puissions passer une bonne année. Encore merci, bonnes vacances et à la rentrée !

(Applaudissements).

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

Mme la Présidente Marianne SAVARY :

Merci, Monsieur le futur Président et futur ex aussi ! Nous passons maintenant à l'élection du ou de la 1^{ère} Vice-présidente du Conseil communal.

Merci à l'assemblée de me soumettre une candidature.

M. le Conseiller Eric GENTIZON :

C'est au nom du groupe PLRY, Parti libéral-radical yverdonnois, que j'ai le plaisir de vous proposer, au poste de Vice-présidente de notre organe, la candidature d'une personne qui connaît parfaitement notre Ville et ses habitants, puisqu'elle y est née en 1964, qu'elle y réside encore, et qu'en dehors du Conseil communal, elle a une vie associative.

Fille d'une famille d'indépendants, son père était garagiste, elle a tout naturellement gardé cet esprit dans lequel elle a grandi. C'est ainsi qu'après avoir obtenu son certificat d'employée de commerce, elle entra au service du Crédit suisse à Yverdon, nom de l'époque, et que grâce à ses capacités d'analyse rapides de situations et à sa volonté d'être en contact direct avec la clientèle, elle s'est vue rapidement confiée la responsabilité du Service des petits prêts. Avidement d'en apprendre encore plus, notre candidate a suivi des cours de maîtrise fédérale. Cette formation lui a permis d'avancer encore d'un pas vers ses idéaux, l'indépendance et le service au client. En effet, en 2001 la Banque cantonale vaudoise l'a nommée responsable de son agence de Chavornay, poste qu'elle occupe encore à ce jour.

L'intéressée pratique le ski alpin depuis plus de 20 ans. Membre de ski club, elle le préside avec compétence depuis 1995. Son fair-play légendaire lui a valu d'être admise au Panathlon club. Elle a également siégé au comité de l'Union des sociétés locales.

Au chapitre politique, Valérie JAGGI-WEPEF puisque c'est d'elle qu'il s'agit, est Conseillère communale depuis 1994. Elle accomplit donc sa quatrième législature et a eu l'occasion de siéger durant 5 ans à la Commission des naturalisations. Ses activités durant une législature à la Commission de gestion et actuellement à la Commission des affaires immobilières lui ont permis d'acquérir d'excellentes connaissances sur le fonctionnement de notre Commune.

Lors de sa présidence du groupe radical en 2004 et 2005, nous avons pu apprécier son aptitude à mener des débats et à gérer des situations imprévues de par une connaissance parfaite du règlement de notre Conseil. Enfin, Valérie, en sa qualité de 2^{ème} Vice-présidente actuelle, a pu se familiariser avec le Bureau et les représentations dévolues à cette fonction.

Alors, vous l'avez bien compris, Mme Valérie JAGGI WEPEF a toutes les qualités nécessaires pour assumer le poste de Vice-présidente de notre Conseil. Aussi, Mesdames et Messieurs les Conseillères et les Conseillers, je vous invite à l'élire à ce poste pour la législature à venir.

Mme la Présidente Marianne SAVARY :

Merci M. le Conseiller. Nous votons à nouveau à bulletin secret. Merci à nos huissières de distribuer les bulletins de vote.

Le scrutin est clos : les huissières sont priées de récolter les bulletins.

Pause de quelques minutes pour le dépouillement des bulletins.

<u>Résultats du vote :</u>	
Bulletins délivrés	: 84
Bulletins rentrés	: 84
Bulletins blancs	: 3
Bulletins nuls	: -
Bulletins valables	: 81
Majorité absolue	: 41
Il y a 5 voix éparses	

Résultats du vote

Mme la Conseillère Valérie JAGGI-WEPF est élue Vice-présidente avec 76 voix.

(Applaudissements)

Mme la Présidente Marianne SAVARY :

Mme la Conseillère, je vous félicite également pour votre élection et vous passe volontiers la parole si vous la désirez.

Mme la Conseillère Valérie JAGGI-WEPF :

Merci à tous pour votre confiance pour la deuxième année consécutive. Nous verrons cela, il y a encore une élection qui doit être en plus populaire et pas seulement au Conseil, donc nous verrons cela l'année prochaine, mais merci à vous déjà !

(Applaudissement)

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

Election du 2ème ou de la 2ème Vice-présidente du Conseil**Mme la Présidente Marianne SAVARY :**

Nous élisons maintenant notre futur second Vice-président ou seconde Vice-présidente.

J'attends une proposition de l'assemblée.

M. le Conseiller Thierry GABERELL :

Le groupe socialiste vous propose la candidature de M. Pierre DESSEMONTET.

Pierre DESSEMONTET est géographe, il est né en 1969 à Payerne. Originaire encore de Gressy pour une année, arrivé à Yverdon en 2007, membre du Conseil communal depuis mars 2009, il est marié et avec un enfant en bas âge.

Mme la Présidente Marianne SAVARY :

Nous votons une fois encore à bulletin secret. Mmes les Huissières, vous pouvez à nouveau distribuer les bulletins de vote.

Le scrutin est clos. Les huissières sont priées de récolter les bulletins.

Pause de quelques minutes pour le dépouillement des bulletins.

Résultats du vote :	
Bulletins délivrés	: 84
Bulletins rentrés	: 84
Bulletins blancs	: 17
Bulletins nuls	: 1
Bulletins valables	: 66
Majorité absolue	: 34
Il y a 13 voix éparses	

Résultats du vote

M. Pierre DESSEMONTET est élu 2^{ème} Vice-président avec 53 voix.

(Applaudissements)

Mme la Présidente Marianne SAVARY :

M. le Conseiller Pierre DESSEMONTET, je vous félicite vous aussi pour votre élection et je vous passe la parole.

M. Pierre DESSEMONTET :

Je tiens à remercier cette assemblée de ce vote de confiance qu'elle me manifeste aujourd'hui. Comme vous l'avez entendu, je ne suis Yverdonnois que depuis un peu moins de trois ans, c'est donc une grande confiance qui m'est faite. Je vous promets de compenser par mon enthousiasme et mon travail les années d'ancienneté qui me manque dans la Commune et vous remercie encore de votre confiance.

(Applaudissements)

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

Election des deux scrutateurs ou scrutatrices.

Mme la Présidente Marianne SAVARY :

La présidence étant élue, nous allons maintenant passer à l'élection des deux scrutateurs ou scrutatrices.

J'attends vos propositions.

Mme la Conseillère Carmen TANNER :

Les Verts ont le plaisir de vous présenter la candidature de Mme la Conseillère Madeleine LECHMANN comme scrutatrice.

M. le Conseiller Jean-David CHAPUIS :

Le groupe UDF vous propose la candidature de Mme la Conseillère Maryse SCHNEIDER.

Mme la Présidente Marianne SAVARY :

Nous avons donc deux candidatures pour deux postes à repourvoir. Je vous propose donc

Résultats du vote

d'élire ces deux personnes à main levée.

Personne ne semble s'opposer à cette façon de faire.

Mmes Madeleine LECHMANN et Maryse SCHNEIDER sont élues scrutatrices à l'unanimité.

(Applaudissement)

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

*Election des deux scrutateurs
suppléants ou scrutatrices
suppléantes*

Mme la Présidente Marianne SAVARY :

Pour finir, nous passons à l'élection des deux scrutateurs suppléants ou scrutatrices suppléantes.

J'attends à nouveau vos propositions.

M. le Conseiller Alain WILLOMMET :

Le groupe UDC vous propose M. Fabien RICHARD.

M. le Conseiller Thierry GABERELL :

Le groupe socialiste présente la candidature de Mme Anne GANDER.

Mme la Présidente Marianne SAVARY :

Nous n'avons à nouveau que deux candidatures pour deux postes à repourvoir. Sauf avis contraire, nous votons à main levée.

Résultats du vote

Mme Anne GANDER et M. Fabien RICHARD sont élus scrutateurs-suppléants à l'unanimité.

(Applaudissement)

Mme et M, je vous félicite également pour votre élection. Nous avons donc un nouveau Bureau pour l'année 2010-2011.

**14. PROPOSITIONS
INDIVIDUELLES ET
INTERPELLATIONS.**

14.1

Une Question de Mme la Conseillère Madeleine LECHMANN (Nombre d'amendes d'ordre dans les zones interdites à la gare)

J'ai une question à la Municipalité. Depuis le début de l'an, combien d'amendes ont été données aux automobilistes qui garent leur voiture aux endroits interdits à la gare ?

M. le Municipal Jean-Daniel CARRARD :

En préambule, je remercie Mme LECHMANN de m'avoir transféré sa question par mail, ce qui me permet de pouvoir répondre : des interdictions de s'arrêter ou de stationner à la Gare, depuis le début de l'année, il y a eu 22 amendes d'ordre délivrées.

Mme la Conseillère Madeleine LECHMANN :

Je remercie M. CARRARD de sa réponse, mais permettez-moi quand même le constat suivant :

La police de proximité a visiblement plus de courage de donner une amende aux cyclistes qu'aux voitures, stationnées au mauvais endroit, notamment devant le magasin Coop.

La semaine passée, une jeune femme a eu le culot, ou s'est permise, de traverser à vélo la place de la Gare depuis le café Segafredo jusqu'à la poste. Certes, elle n'en a pas le droit. C'était à 17h15.

Ce même jour, moi-même je rentre du travail à 19h en train, 5 voitures étaient garées devant la Coop, sous le panneau interdiction de s'arrêter. Une seule voiture était occupée par un chauffeur, les autres étaient vides. Les chauffeurs faisaient leurs achats tranquillement. Bien sûr, ça se sait : comme automobiliste, on ne risque rien si on laisse sa voiture là où il est interdit de s'arrêter ! Le bus qui arrivait klaxonnait, comme il doit souvent le faire, pour chasser cette horde garée n'importe comment.

J'ai fait un tour sur la place afin de savoir s'il y avait éventuellement un homme de loi dans les environs. Mais nada. Personne à 19h00 le soir, mais parfois une patrouille de 2 personnes à 7h00 du matin.

Je regrette de constater donc qu'il semble effectivement plus facile à notre « police de proximité » de s'acharner sur les cyclistes et de leur distribuer des amendes que de faire de l'ordre et d'intervenir contre les conducteurs et conductrices, souvent jeunes, qui squattent le trottoir ou les passages réservés aux bus et aux piétons, en particulier devant le magasin Coop de la gare.

M. le Municipal Jean-Daniel CARRARD :

Pour rappel, et vous pourriez le regarder dans les comptes aussi, la Police municipale met 2500 amendes par mois sur le territoire de la ville d'Yverdon. Alors, vous me direz que les 22 annoncés tout à l'heure, ce n'est peut-être pas beaucoup. C'est vrai que les automobilistes et les cyclistes sont relativement indisciplinés, ce qui amène à ces chiffres qui sont extrêmement importants. Je rappelle, 2500 amendes d'ordre par mois sur le territoire de la ville d'Yverdon.

Il n'y a pas de laxisme au niveau du comportement à la gare. Il est vrai que nous pourrions mettre plus de personnes à la gare, nous pourrions faire des actions de répression particulières.

Je suis d'accord avec vous que devant, justement, le magasin Segafredo et la Coop, c'est particulièrement désagréable, irritant de voir des automobilistes qui se garent alors que normalement l'arrêt même est interdit, et c'est vrai que nous pouvons donner l'ordre à la police de faire une campagne de répression plus musclée dans ce secteur-là. Cela, c'est possible. Nous pouvons peut-être aussi rajouter quelques caméras supplémentaires dans l'autre sens ! Non, je plaisante.

Pour en revenir au travail de la police, c'est un choix que nous pouvons faire, un choix que nous discuterons peut-être à la Municipalité pour voir si nous allons renforcer l'intervention de la police dans un secteur ou dans un autre. Mais c'est vrai que ce secteur-là, je suis d'accord avec vous, Madame, il est insatisfaisant.

Peut-être même, il faudrait que nous trouvions des corrections au niveau de la chaussée, ou que nous mettions des chicanes ou quelque chose qui permettrait d'interdire physiquement le parage dans ce secteur-là. Mais c'est compliqué, parce que d'un côté, il y a les bus, de l'autre côté, il y a les taxis. Donc, il y a les professionnels qui doivent fonctionner aussi, et il faut trouver le juste équilibre. Mais c'est volontiers que nous nous pencherons sur la question pour voir ce que nous devons faire pour améliorer la situation.

14.2

Mme la Conseillère Madeleine LECHMANN :

Je vous remercie pour votre réponse Je me réjouis de voir le résultat après réflexion à la Municipalité.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

Une Question de M. le Conseiller Jean-Hugues SCHÜLÉ (Mesures prises par la Municipalité contre l'ancien secrétaire municipal adjoint).

Je vais citer des noms, je ne viole pas la sphère privée, les médias l'ayant déjà fait avant moi.

J'ai une question à poser à la Municipalité, qui ne manquera certainement pas de me rétorquer que cela ne regarde qu'elle !

Mais lorsque la presse s'empare d'une affaire et que l'exécutif se fend d'un communiqué de presse, j'estime que le Conseil communal peut et doit s'y intéresser au titre de contrôle de la gestion, d'où mon intervention.

Il y a plusieurs années, notre commune avait un cadre qui cumulait les fonctions de boursier et de chef du personnel, M. Jean CORDAY.

Il semble qu'il ait commis quelques erreurs dans la gestion des liquidités, erreurs couvertes par la Municipalité de l'époque, puisque c'est elle qui prenait formellement les engagements. Une enquête avait été diligentée sur sa fonction de boursier.

A aucun moment des reproches n'ont pu lui être adressés concernant son activité de Chef du personnel.

La Municipalité ne lui en a pas moins retiré la responsabilité pour la confier à un nouveau chef de service qui obtenait le titre de DRH (Directeur des ressources humaines), avec toutes les charges financières nouvelles que cela impliquait bien évidemment, charges malheureusement admises régulièrement au fil des ans par le biais du budget, j'en conviens.

Puis, faisant fi de toute notion de droit, la Municipalité a licencié le boursier en mars 2000. Brillante opération qui a coûté quelques centaines de milliers de francs à la Commune, et donc au contribuable. La DRH était bien en place.

En septembre 2008, le Secrétaire municipal Jean MERMOD, qui n'avait jamais fait l'objet d'aucune remarque de la part des Municipalités successives, s'est trouvé ripé sur un strapontin, sous le couvert de lui confier des missions très particulières dont on attend toujours de savoir lesquelles, mais surtout pour laisser la place à une « secrétaire générale », fonction propre à Yverdon-les-Bains, aucune disposition légale sur les communes n'y faisant référence.

Pour le remplacer, la Municipalité a fait appel à Madame la DRH, à moins que ce ne soit le contraire qui se soit passé !

Aujourd'hui c'est le Secrétaire municipal adjoint, discret, M. Michel WIRZ qui est renvoyé parce qu'il avait osé se plaindre de sa supérieure désormais directe.

Un célèbre bureau d'investigations a été mandaté pour étudier le cas, nous dit-on sans plus de précisions. Sortirait-il en droite ligne d'un des nombreux feuilletons télévisés à la mode ? Faudra-t-il attendre le contrôle des comptes 2010 par la Commission des finances pour connaître sa véritable identité ?

Un recours a été déposé contre cette dernière décision.

Après avoir dressé un petit historique qui, à mon humble avis, s'imposait, force en est d'arriver à la question :

La Municipalité, d'hier ou d'aujourd'hui, est-elle en mesure de gérer un certain personnel et va-t-on, comme il y a dix ans, vers une monumentale erreur d'appréciation dont les dégâts sont généreusement couverts par les contribuables ?

M. le Syndic Daniel VON SIEBENTHAL :

Je ne vous dirai pas, M. le Conseiller, que cette affaire ne regarde que la Municipalité, parce que ce n'est pas le cas. Comme je l'ai dit tout à l'heure, les Commission de gestion et des finances ont des pouvoirs étendus pour vérifier que les mesures prises par la Municipalité ont été faites dans le cadre légal existant, dans le cadre réglementaire et avec toutes les précautions d'usage.

Je ne vous dirai pas cela, M. le Conseiller, par contre, je réserverai ma réponse sur le fond à plus tard, puisque les procédures sont en cours et que ces procédures nous empêchent de communiquer plus que ce que nous avons fait. Nous avons réagi à des questions de journalistes, nous l'avons fait via un communiqué de presse. Ce communiqué a été cité de manière très large par le journal « La Région ». Je n'ai rien à ajouter ce soir sur cette question-là, mais la suite, vous la connaîtrez dans la mesure où, comme je l'ai dit tout à l'heure, cela préserve la sphère privée et la protection des données, vous en connaîtrez les tenants et aboutissants lorsque les Commissions de gestion et des finances se pencheront sur ces affaires.

M. le Conseiller Jean-Hugues SCHÜLÉ :

Je vous remercie, M. le Syndic, pour votre réponse.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

Mme la Présidente Marianne SAVARY :

La discussion est toujours ouverte au point 14 de notre ordre du jour.

S'il n'y a plus de demande d'interventions de la part des membres de l'assemblée, je me tourne vers la Municipalité pour lui demander si elle a des réponses à donner à ce Conseil ?

M. le Syndic Daniel VON SIEBENTHAL :

Non, Mme la Présidente.

Mme la Présidente Marianne SAVARY :

Merci, M. le Syndic.

Si plus personne ne demande la parole, la discussion est donc close.

Discours de la Présidente

La dernière séance du Conseil communal placée sous ma présidence touchant à sa fin, il est temps pour moi, comme le veut la tradition, de vous adresser quelques mots :

Lorsque, le 3 septembre de l'année dernière, je montais au perchoir pour la première fois, moyennement à l'aise, je dois bien l'admettre, je sentais que cette année présidentielle allait être un défi. Je n'avais alors pas encore réalisé à quel point elle serait un plaisir également.

Le plaisir, tout d'abord, d'être devant vous à diriger vos débats. Chaque fois, je me suis demandée ce que ces soirées de Conseil allait me réserver. Chaque fois, je me suis demandée ce que vous pourriez bien inventer, mais je vous suis reconnaissante, aujourd'hui, de ne m'avoir pas trop malmenée, du moins pas volontairement.

Le plaisir, ensuite, de travailler au sein d'un Bureau fort sympathique, souvent plus bruyant à lui tout seul que le Conseil communal dans son entier, à part ce soir peut-être, mais toujours constructif. Je garderai un très joli souvenir de cette collaboration, que ce soit en séance ou à l'occasion des dimanches de dépouillement qui ont rythmé cette année.

Le plaisir, finalement, d'avoir eu l'occasion de rendre visite à bon nombre des très nombreuses sociétés, associations, clubs ou amicales qui composent notre Ville, qui la font vivre année après année. A l'occasion d'une journée sportive, d'une pièce de théâtre, d'un concert ou d'un repas, j'ai pu découvrir l'intense fourmillement que représente leur activité.

Au fil des jours, j'ai ainsi mieux compris, de rencontre en rencontre, de découverte en découverte, ce qui fait la valeur d'Yverdon et pourquoi j'étais si fière de notre Commune. Malgré tout, j'ai aussi constaté le chemin qui lui reste à parcourir avant d'être la grande Ville qu'elle doit devenir, ne serait-ce que pour accueillir au mieux les nombreux nouveaux habitants que l'on nous annonce. Une Ville qui assume son statut et qui, ambitieuse, se donne les moyens d'être plus qu'un grand village. Une Ville qui a confiance en son potentiel, qui n'a pas peur de changement, qui fait preuve d'intelligence dans ses choix. Une Ville qui, tout en restant à taille humaine, sensibles aux difficultés de chacun et solidaire, ose et montre, enfin, ce qu'elle a vraiment dans le ventre.

Je suis optimiste. Je vois ce qui a été accompli, les progrès qui ont été fait. Je vois les projets qui sont d'ores et déjà en cours, et je suis certaine que nous réussirons, si possible ensemble, plutôt que les uns contre les autres, à pousser notre Ville vers l'avenir. Il est possible qu'Yverdon, dans un futur que j'espère proche, ne soit plus tout à fait la même, mais elle sera, j'en suis certaine, plus belle que jamais.

Je vous remercie pour votre attention. Je vous souhaite une très agréable pause estivale et je me réjouis de rejoindre vos rangs à la rentrée.

(Applaudissements)

Merci à tous pour ces applaudissements. M. le Syndic, je vous passe la parole.

M. le Syndic Daniel VON SIEBENTHAL:

Merci, Mme la Présidente. Pour la dernière fois, je m'adresse à vous. Et avant de vous convier au traditionnel apéritif de fin d'année, que nous prenons maintenant au milieu de l'année, mais peu importe, j'aimerais vous adresser mes félicitations et mes remerciements, pour la manière dont vous avez su mener ces débats, avec une salle qui parfois se comporte un peu bruyamment, comme ce soir, mais le plus souvent a la volonté de débattre sereinement et d'apporter aussi des solutions lorsque des problèmes réglementaires, par exemple, peuvent se poser. Peut-être Mme la future Présidente du Conseil, je l'espère, vous a-t-elle donné des cours de ski mais, en tous cas, vous avez su slalomer entre les écueils et les portes qui sont représentés par les différents articles de votre règlement du Conseil communal.

Mes remerciements et félicitations s'adressent également à l'ensemble de votre Bureau, ainsi qu'aux huissières qui nous accompagnent tout au long de l'année et qui font un excellent travail.

J'aimerais aussi adresser mes remerciements, évidemment, à mes collègues municipaux, parce qu'ils s'engagent, vous le savez, vous l'avez encore reconnu ce soir, de manière

exemplaire pour la collectivité. Ils font un travail merveilleux. Et, ensemble, nous pouvons construire cette Ville de demain qu'a évoquée Mme la Présidente dans son discours.

J'aimerais aussi adresser mes remerciements aux collaborateurs de l'administration, qui vous alimentent de ces préavis tout au long de l'année, qui nous donnent beaucoup de travail mais qui en abattent aussi considérablement. Cette Ville peut compter sur une administration saine, en bonne santé et très efficace. Je sais très gré à ces collaborateurs de l'administration pour ce travail qu'ils effectuent tout au long de l'année.

J'aimerais également remercier les téléspectateurs, qui nous suivent tout au long de l'année. Pour certains, c'est une pièce de théâtre qui se joue une fois par mois dans cette salle, mais en tout cas c'est toujours un moyen pour ces téléspectateurs de s'informer, d'être informé de ce qui se passe, de suivre nos débats. Je sais que, pour les nombreux retours que nous avons, c'est apprécié, ces séances sont très suivies parce qu'effectivement, on y trouve beaucoup d'informations, et qu'on peut suivre ainsi le développement de notre Ville.

Voilà, je m'arrête là, je vous invite à partager un étage plus bas l'apéritif, et je vous souhaite encore un excellent été. Merci.

Clôture

Mme la Présidente Marianne SAVARY :

Nous arrivons ainsi au terme de notre séance. Je remercie chacun de sa participation, ainsi que le public, les téléspectateurs et les téléspectatrices de nous avoir suivi.

La séance est levée à 22h30.

CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

Marianne SAVARY

Valérie OUTEMZABET

Présidente

Secrétaire adjointe

TABLE DES MATIERES

du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 24 juin 2010

		Page
1.	Appel.....	294
2.	Assermentation.....	294
3.	Communications de la Présidente.....	295
4.	Communications de la Municipalité.....	296
5.	Préavis n° PR10.16PR concernant une demande de crédit d'investissement de Fr. 274'000.-- pour la réalisation des aménagements complémentaires de modération de trafic sur les zones 30 existantes ; et une demande de crédit d'étude complémentaire de Fr. 140'000.-- pour établir le projet définitif, l'appel d'offre, le devis estimatif sur la base de l'appel d'offre et la mise à l'enquête publique de la zone 30 du quartier de Floreyres-Bellevue.  M. Pascal BLUM, rapporteur.....	296
6.	Préavis n° PR10.18PR concernant une demande de crédit de Fr. 1'715'000.-- pour la finalisation des étapes 1 et 2 de l'équipement du Parc scientifique et technologique (paysage, mobilité douce et gestion de l'eau), une demande de crédit d'investissement de Fr. 1'030'000.-- pour la participation en qualité de copropriétaire à la finalisation de l'étape 3, le pré-paysagement des étapes 4 et 5, ainsi que pour la mise en place de la compensation forestière, une demande de crédit de Fr. 100'000.-- pour acheter les terrains nécessaires à la réalisation des travaux.  Mme Carmen TANNER, rapportrice.....	304
7.	Préavis n° PR10.19PR concernant la fixation du taux de rémunération des municipaux pour la législature 2011-2016 et une réponse au postulat de Madame la Conseillère Marianne SAVARY sur une possible professionnalisation des municipaux.  Mme Gloria CAPT, rapportrice.....	305
8.	Préavis n° PR10.20PR concernant une demande de crédit d'investissement de Fr. 1'060'000.-- pour l'aménagement de la place en bordure sud du château et de Fr. 920'000.-- pour l'installation d'une plateforme élévatrice et le remplacement de l'étanchéité de la cour intérieure.  M. Alain WILLOMMET, rapporteur.....	311
9.	Préavis n°PR10.21PR concernant le nouveau concept de transports publics pour l'agglomération yverdonnoise à l'horizon 2020 une demande de crédit d'investissement de Fr. 1'490'000.-- pour la réalisation des infrastructures nécessaires à la mise en place du concept TP 2010-2011 simultanément à l'entrée en vigueur de MOBILIS ; l'augmentation de la participation communale à l'exploitation par la société Travys SA du réseau de bus urbains à hauteur de Fr. 1'400'000.-- par année, dès 2011 ; l'adoption de mesures compensatoires à l'augmentation des tarifs suite à l'introduction de la communauté tarifaire Mobilis ; la réponse à la motion du Conseiller Roland Favre du 7 avril 2005.  Mme Martine FREY TAILLARD, rapportrice.....	313

10.	Préavis n° PR10.23PR concernant une demande de crédit d'investissement de Fr. 316'000.-- pour les travaux de remplacement de la conduite d'eau AIT CFF P+R (branche sud). 📖 M. Jean-David CHAPUIS, rapporteur.....	315
11.	Préavis n° PR10.25PR pour les réponses de la Municipalité aux observations de la Commission chargée d'examiner la gestion des biens communaux en 2009. 📖 Mme Catherine CARP, Présidente de la Commission de gestion, rapportrice.....	316
12.	Préavis n° PR10.22PR concernant les comptes communaux de l'exercice 2009. 📖 Monsieur Pierre HUNKELER, Président de la Commission des finances, rapporteur.	318
13.	Election du Bureau du Conseil communal pour l'année 2010-2011.	321
14.	Propositions individuelles et interpellations.....	325
14.1	Une Question de Mme la Conseillère Madeleine LECHMANN (Nombre d'amendes d'ordre dans les zones interdites à la gare)	325
14.2	Une Question de M. le Conseiller Jean-Hugues SCHÜLÉ (Mesures prises par la Municipalité contre l'ancien secrétaire municipal adjoint).	327